

# LA BONNE PAROLE

## ABONNEMENTS :

Canada et Etats-Unis, 50 cts  
Etranger, - - - 80 cts

## ORGANE DE LA FEDERATION NATIONALE SAINT-JEAN-BAPTISTE.

Vol. III.

AVRIL 1915.

No. 2.

## ABONNEMENTS ET REDACTION :

Chambre 14, Monument National,  
Boul. St-Laurent, Montréal. Tél. Main 7122.  
Heures de Bureau de 9 h a.m. à 1 h p.m.

## SOCIETES FEDEREES

Les dames patronnesses des  
oeuvres suivantes :  
Institution des Sourdes-  
Muettes,  
Crèche de la Miséricorde,  
Nazareth,  
Hôpital Notre-Dame,  
Hospice St-Vincent de Paul,  
Hôpital Ste-Justine,  
La Providence et  
Les Incurables.  
Fédération paroissiale de :  
l'Enfant Jésus,  
Très Saint Nom de Jésus  
de Maisonneuve,  
Saint Henri,  
St-Jean-Baptiste,  
St-Vincent-de-Paul,  
La Nativité d'Hochebag,  
St-Arsène, Conception,

Ste-Catherine,  
Ste-Philomène de Rose-  
Ste-Hélène, [mont,  
Cercle des demoiselles de St-  
Pierre,  
Le Foyer.  
Patronage d'Youville.  
Les Ecoles ménagères.  
Cercle d'Etudes Notre-  
Dame.  
Association des Institutrices  
catholiques.  
Association des employés  
de manufacture.  
Association des employés  
de magasin,  
Association des employés  
de bureau.  
Association des femmes d'af-  
faires.  
L'Assistance Maternelle.

## REVUE MENSUELLE



## SOMMAIRE

Entre nous. . . . . Marie Gérin-Lajoie.  
Chronique des œuvres.  
Causerie. . . . . Mme Huguenin.  
Associations-nous. . . . . Marie-Claire Daveluy.  
Passantes. . . . . Lazare Garcin.  
L'unique regret. . . . . H. Marienlob.  
Lettres de France.  
La Noblesse Canadienne. A. Couillard Després.  
Notre Courrier.  
Une belle lettre. . . . . Victor Morin.  
A Lire. . . . . Berthe Dalys.  
L'Hétacombe.

## — ENTRE NOUS —

Dans une récente étude sur le Bill Pérodeau, j'ai exposé les caractères généraux de cette loi qui modifie profondément l'ordre des successions en appelant les époux à partager les biens de celui qui précède, concurremment avec les enfants et les proches parents du défunt.

Nous avons constaté que le Bill Pérodeau, tout en laissant subsister une apparente égalité entre les époux, protège cependant la femme avant tout, puisque le titre d'héritière chez celle-ci est beaucoup plus efficace que chez l'homme, étant donné que c'est le mari d'ordinaire qui gagne la fortune et laisse une succession avantageuse.

D'ailleurs, il ressort des citations que j'ai faites et empruntées au promoteur de la loi lui-même, que le but essentiel des réformes opérées a eu pour objet de favoriser l'épouse et de corriger de graves injustices à son égard; ses intérêts n'étant pas toujours suffisamment sauvegardés par le contrat de mariage.

Les situations complexes et fausses que la loi Pérodeau pourrait susciter accidentellement peuvent toujours être mises au point en vertu de la liberté de tester qui reste intacte.

En résumé, la loi joue ici le rôle qui lui est propre; elle vise le bien général et prévoit les cas les plus ordinaires, elle établit une législation publique conforme à l'intérêt commun, tandis qu'elle laisse aux particuliers le soin de régler ces intérêts individuels qui peuvent surgir et auxquels elle n'offre pas de solution.

Admirez ce régime qui se modèle sur les sentiments du cœur humain. Combien il est supérieur à l'ancien qui feignait d'ignorer cette union de deux êtres qui confondent leur vie et leurs intérêts, et que la mort est impuissante à rompre, alliance dont les effets se prolongent bien au delà du tombeau.

Deux catégories de personnes sont privées de bénéficier de la loi Pérodeau. Vous supposez peut-être que ce sont ces époux coupables qui ont violé leurs serments de fidélité, qui ont méconnu leurs obligations conjugales et contre lesquels il a été prononcé un jugement en séparation. C'était bien là l'intention de l'Hon. N. Pérodeau, et il avait présenté son bill avec cette exception. "L'époux survivant est exclu de la succession lorsqu'il est séparé de corps ou de corps et de bien de l'époux prédécédé, par suite d'un jugement dont les motifs

"étaient imputables à l'époux survivant, et qu'il n'y a pas eu réconciliation avant la mort de l'époux prédécédé".

L'étrange mentalité des adversaires du bill exigea le retrait de ces lignes et y substitua ce paragraphe: "Le conjoint survivant actuellement est aussi exclu de la succession quand l'époux décédé a été interdit avant l'entrée en vigueur de la présente loi et meurt sans que cette interdiction ait été levée".

C'est-à-dire que la femme, par exemple, de celui qui est actuellement interdit pour folie, ivrognerie ou prodigalité, cette femme déjà si éprouvée d'être associée à un homme indigne ou incapable, et qui aurait besoin plus que tout autre de la protection de la loi, cette femme est précisément celle qui en est privée et qui n'a pas le droit de succéder à son époux.

Un pareil illogisme ne saurait s'expliquer que par les concessions qu'il a fallu faire à ceux qui se refusaient aux réformes. Pour eux, le Bill Pérodeau est fatalement voué à la faillite et si, malgré leur diligence, il doit se graver dans nos codes, ils veillent à prescrire à la page suivante l'antidote qui en annihilera les effets néfastes. Voilà pourquoi ils ne sauraient souffrir que le Bill Pérodeau trouve son application sans que le testament ne vienne dans la pratique en paralyser l'action.

Or l'interdit n'étant pas toujours capable de tester, ils s'opposent à ce que la loi Pérodeau atteigne sa succession. Ce qui peut nous consoler, c'est que la génération qui nous suivra ne connaîtra pas ces déboires, car cette mesure exceptionnelle n'affecte que les interdictions actuelles et n'atteint pas celles de l'avenir.

C'est probablement pour respecter ce sentiment de l'opposition que le Bill Pérodeau comporte une seconde exception, de même nature que la première: "L'époux survivant est exclu de la succession, lorsque l'époux prédécédé est mort en minorité".

Nous retrouvons ici la continuité dans l'illogisme. Mais en somme les mesures d'exception du Bill Pérodeau n'ont qu'une portée fort restreinte, et bien que nous ayons lieu de déplorer le sort des quelques personnes qui en seront les victimes, le bill dans son ensemble est d'une belle envergure et introduit un progrès dans notre législation. Il a reçu l'assentiment de la majorité de nos

hommes d'Etat et la plupart des pays civilisés, comme les différentes provinces de la Puissance du Canada en ont depuis longtemps adopté le principe.

**Allemagne.** — L'époux survivant prend  $\frac{1}{4}$  de la succession s'il y a des enfants, ou une moitié s'il concourt avec d'autres héritiers.

**Autriche.** — L'époux survivant a droit à une part en usufruit ou en propriété selon qu'il concourt avec des enfants ou d'autres parents.

**Danemark.** — Les conjoints jouissent toujours d'un droit de succession réciproque; ils figurent parmi les héritiers nécessaires et ont une réserve égale à une part de fils à laquelle il n'est pas permis de porter atteinte par testament.

**Espagne.** — Le code espagnol accorde toujours une part en usufruit à l'époux survivant et l'admet à recueillir toute la succession avant même les collatéraux autres que des frères et sœurs. Cette dernière disposition se retrouve dans la loi portugaise.

**Angleterre.** — Dans le droit anglais, la veuve a l'usufruit du tiers des immeubles de son mari et acquiert en propriété le tiers des meubles s'il y a des enfants et la moitié quand il n'y a pas de descendants.

**Italie.** — S'il y a des enfants, le conjoint prend un usufruit; s'il n'y a pas d'enfants, il acquiert le tiers ou les deux tiers de la succession selon la qualité des héritiers avec lesquels il concourt.

**Etats-Unis.** — Aux Etats-Unis où la législation varie d'Etat à Etat, l'idée prédominante est celle-ci: une part en usufruit est dévolue à l'époux survivant s'il hérite concurremment avec des enfants; dans le cas où il n'y a pas de descendance, il reçoit sa part en pleine propriété.

**Canada, — Ile du Prince-Edouard.** — La femme prend  $\frac{1}{3}$  des biens meubles de son mari quand il y a des enfants, et  $\frac{1}{2}$  quand il n'y en a pas. Elle touche de plus son douaire sur  $\frac{1}{3}$  des immeubles de son époux.

Le mari hérite de même, mais il prend la totalité des meubles dans le cas où il n'y a pas d'enfants.

**Nouveau-Brunswick.** — Le conjoint prend encore  $\frac{1}{3}$  ou  $\frac{1}{2}$  des biens meubles selon le cas, et la femme exerce son douaire sur les immeubles du mari.

**Nouvelle-Ecosse.** — Le conjoint prend  $\frac{1}{3}$  ou  $\frac{1}{2}$  de la succession des biens meubles selon qu'il y a des enfants ou qu'il n'y en a pas, la femme exerce en plus son douaire sur les immeubles du mari. Elle a la pleine propriété de la moitié des immeubles, s'il n'y a pas de descendance.

**Manitoba.** — Le conjoint prend  $\frac{1}{3}$  de la fortune s'il y a des enfants et la totalité de la succession, s'il n'y a pas de descendants.

Le douaire est aboli depuis 1885.

**Ontario.** — Les meubles et les immeubles restent confondus dans la succession. Le conjoint prend  $\frac{1}{3}$  en présence d'enfants et  $\frac{1}{2}$  quand il n'y a pas de descendance. De plus l'épouse a le privilège, quand il n'y a pas d'enfants de retirer avant tout partage la somme de \$1,000. Le droit de succession de l'épouse ne la prive pas de son douaire.

**Alberta et Saskatchewan.** — Les meubles et les immeubles restent confondus dans la succession. La femme prend  $\frac{1}{3}$ , quand il y a des enfants et la totalité des biens s'il n'y a pas de descendance. La femme exclut même les ascendants du défunt.

**Colombie-Anglaise.** — Le conjoint recueille selon le cas  $\frac{1}{3}$  ou  $\frac{1}{2}$  des biens meubles, et prend  $\frac{1}{2}$  des immeubles, s'il n'y a pas de descendants. La veuve exerce aussi son douaire.

Marie Gérin-Lajoie.

#### BANQUE D'HOCHELAGA

Capital autorisé: \$4,000,000 — Capital payé: 4,000,000

Fonds de réserve: \$3,652,000 — Total de l'actif: \$32, 550,000

BUREAU DE DIRECTION: J.-A. Vaillancourt, *Président*; Hon. F.-L. Béique, *Vice-Président*; A. Turcotte; E.-H. Lemay; Hon. J.-M. Wilson; A.-A. Larocque; A.-W. Bonner. — Beaudry Leman, *Gérant Général*; F.-G. Leduc, *Gérant du Bureau Principal*; P.-A. Lavallée, *Assistant Gérant*; Yvon Lamarre, *Inspecteur*; J.-C. Thivierge, *Contrôleur*.

Toute personne peut ouvrir un compte à notre département d'épargne, avec un dépôt de \$1.00. Nous accordons l'intérêt au plus haut taux courant à tous les dépôts d'épargne.

## Chroniques des Oeuvres

**Fédération paroissiale de Saint-Henri.** — L'assemblée du 1er février eut un caractère particulièrement intéressant. Madame S. Letourneau présidait. Une vingtaine de Dames s'étaient rendues à l'invitation. Elles furent remerciées de leur générosité en faveur des affligés de la guerre. Avec tous les envois ont été formées six caisses destinées au comité France-Amérique, section féminine.

Madame Gérin-Lajoie nous félicita sur la marche progressive des œuvres de notre section: — "Goutte de Lait" "Assistance Maternelle", Croix Rouge", "Cercle de couture des jeunes filles."

La "Goutte de Lait" fut la question principale à l'ordre du jour. Il s'agissait de la formation d'un comité distinct de femmes pour assurer le fonctionnement de l'Œuvre, dans les paroisses.

Puisque le but fondamental de "La Goutte de Lait" est d'être un foyer d'instruction pour la mère, qui, mieux que la femme, peut en prendre l'initiative, et en assurer la parfaite efficacité?

De plus les Dames réunies en association, peuvent organiser des conférences de puériculture, rendues pratiques, par les enquêtes individuelles faites dans la paroisse, et toutes de nature à en faire connaître les besoins.

Le comité a été ainsi formé :

*Présidente*, Madame S. Letourneau.

*Directrice-Secrétaire*, Madame A.-A. Archambeault.

*Trésorière*, Madame A. Tailleur.

*Conseillères*, Mesdames A. Guay, Filion, O. Primeau, R. Charbonneau.

L'Œuvre de la "Goutte de Lait", est appelée à jouer un rôle de plus en plus important tant en elle-même que dans ses œuvres annexes.

**Asile de la Providence**, 369, rue Sainte-Catherine Est. — A la date du 15 avril prochain, un grand euehre-concert, organisé par les dames patronnesses et les amis de l'œuvre, sera donné dans les salles de la Tombola, au numéro 306 de la rue Saint-Hubert, sous le bienveillant patronage de Monsieur T. Lessard.

Le public généreux ne laissera pas échapper cette nouvelle occasion de témoigner sa sympathie pour l'œuvre si éminemment charitable qu'est celle d'hospitaliser les vieillards pauvres des deux sexes, dont le nombre se chiffre par centaines dans notre ville.

**Association des Employées de Magasin.** — L'assemblée mensuelle a eu lieu le quatorze mars.

Dans une bien intéressante conférence, Mademoiselle Gérin-Lajoie, du Cercle d'Etudes Notre-Dame, a esquissé l'œuvre sociale de Monsieur Philibert Vreau, en France.

Quelques membres de l'Association ont aimablement fait les frais de la partie récréative de la réunion: Mlles Simoneau et Claude ont exécuté de la jolie musique, et Mademoiselle Laporte intéressa l'auditoire, par la récitation de deux monologues. Le Comité de la caisse de secours est bien organisé et a eu l'occasion, cet hiver, de verser des bénéfices à quelques membres.

**Cercle d'Etudes Notre-Dame.** — Les deux retraites fermées organisées par les jeunes filles du Cercle l'Etudes ont eu lieu au commencement du carême, chez les religieuses de Marie Réparatrice, sous la direction du R. P. Guido Leclair. La première se composait de 17 retraitantes, la seconde de 14.

On ne peut constater les bons effets d'une retraite que six mois après, dit-on. Du moins pouvons-nous constater dès maintenant cet excellent résultat : le désir exprimé par plusieurs de revenir chaque année refaire dans le calme du silence leurs forces morales et réaliser plus efficacement les grandes vérités d'ordre surnaturel dont nous avons tant besoin de pénétrer nos vies pour les vivre utiles, bonnes et heureuses.

A la réunion du 24 mars, présidée par Mlle I. Grenier, Mlle G. Lemoyne fit une causerie intitulée Syndicats, Coopératives, Mutualités. M. l'abbé Gouin sut bien mettre au point les notions que nous avons acquises sur ces diverses associations.

Les projets d'une fête musicale, d'une journée d'étude pour permettre aux membres des différents Cercles de se rencontrer, ne purent être discutés, à cause de l'heure avancée. Une réunion spéciale aura lieu à cette fin, mardi, 30 mars.

## Causerie

donnée par Mme Huguenin à l'Association des Employées de Bureau.

Mademoiselle la Présidente,

Mesdemoiselles,

Il fallait que la sympathie qui m'attire vers vous fut bien profonde, pour m'induire à venir, sans autre préparation que celle de notes hâtives, prendre ici la place d'une conférencière qui vous aurait tenues sous le charme de son érudition et de son éloquence. Mais vous m'avez si gentiment invitée, Mlle la Présidente, et le sentiment très tendre et très puissant que m'inspire votre œuvre m'a fait une loi, oh ! une loi fort douce, de venir causer avec vous, et du moment que l'on me demandait une simple causerie, entre amies, sans grands mots et sans grands effets, je suis venue tout simplement vous avouer que l'orientation que j'ai donnée à ma vie depuis plusieurs mois m'ôte toute possibilité d'études, d'analyses nécessaires à la préparation d'une conférence. Je ne vois que des choses tristes, je ne reçois que des lettres tristes, je ne vois que des gens tristes. Et je ne puis m'arracher à toute cette souffrance qui déferle sur le monde, vague horrible, qui charrie du sang et les débris atroces d'une humanité qui meurt. Ce que l'on entend de là-bas dépasse en horreur tout ce que notre imagination a jamais pu concevoir de douloureux et d'inhumain. Soldats tombés en pleine jeunesse et en plein espoir, mais au champ d'honneur ceux-là. En arrière du rideau, dans la coulisse de la guerre, des innocents, vieillards, femmes et enfants, sont soumis à d'indicibles souffrances. L'on croirait, n'est-ce pas, que ce martyre incessant déprime le courage, et que ceux qui ont vu leur Patrie ravagée, et leur race mutilée sont atteints du découragement de vivre, qu'ils aspirent à une trêve quelconque ? Comme nous sommes loin de cette faiblesse, pourtant, et comme ils sont hauts sur la montagne, ceux que nous regardons, avec détresse, inexprimablement tristes de leur douleur. Eux ne semblent ni voir ni entendre la tragédie qui se déroule ; ils regardent plus haut que la vallée sanglante, et ils sourient à la Victoire qui s'en vient, certaine et magnifique. D'ailleurs ils sauront attendre si long que ce soit, et écoutez l'admirable leçon de patience que leur donne l'un de leurs grands écrivains, chroniqueur spirituel et profond, Henri Lavedan :

“Nous avons tout envisagé. Nous sommes prêts à tout,

même à ce qui n'arrivera pas. Unis, confondus et noués, nous ne sommes plus qu'un seul et même sacrifice organisé, croissant, multipliant et se renouvelant sans cesse. Nous avons fait vœu d'endurance, de dignité, d'imperturbable tenue. Nous avons juré en un mot de la vivre, cette année. Ce sera la meilleure façon, toute neuve pour quelques-uns d'entre nous, *de vivre notre vie!*... Nous ne voulons pas nous soustraire à ce moment exceptionnel et sublime, essayer de l'escamoter par de petits moyens et de le traverser “sans nous en apercevoir” en nous détournant de lui... non, nous avons le souci encore une fois de la vivre à fond, cette année d'élite, en étant dignes d'elle, en l'accompagnant au pas, dans les étapes de nos devoirs difficiles et différents, mais qui se rejoignent.

“Nous allons donc nous plier — sans que cela nous courbe — à cette permanence de la guerre, en prenant la sainte et grave habitude.

“Nous ne nous demanderons plus jamais quand cela finira. Parole vaine, insidieuse et désarmante. Chaque matin nous ne nous jetterons plus avec une fièvre étroite sur le communiqué de la nuit, pour n'avoir pas à repousser un mouvement d'humeur ou de lassitude si nos soldats n'ont pas la politesse de prendre une avance égale à celle de nos désirs... Rien ne nous étonnera. Rien ne nous troublera. Rien ne nous arrêtera. Nous consentirons à savoir et à ne pas savoir. Nous aurons, comme fer, l'optimisme de la patrie. Nous demeurerons souriants et aimants, fidèles à nos chefs et à nos soldats, sûrs d'eux à défaut de nous-mêmes, et nous dirons et nous penserons que tout ce qu'ils font est bien, juste, utile, admirable et magnifique, et beau... et nous aurons mille et mille fois raisons de le proclamer, parce que jamais nos louanges, notre amour, notre gratitude éperdue ne pourront leur décerner les bénédictions qu'ils méritent, et dont nous voudrions couronner, pour le rendre invulnérable, leur front glorieux.”

“Non contente de se montrer patiente, la France veut donner au monde le spectacle surhumain de “continuer sa vie”, et tandis que les Lavedan, les Faguet, les Rich-pin, les Bazin, et tous les autres, écrivent des pages immortelles, dignes de ces temps antiques où les hommes connaissaient mieux la douleur que la joie, il se trouve aussi des femmes qui donnent des leçons de fierté et d'honneur. Cousine Yvonne, la fille du grand Sarcy, dans les “Annales” de chaque semaine, nous livre de son cœur ardent dans des lignes où frémit le plus fier patriotisme. Elle exalte le courage sous toutes ses formes, et voici comment elle comprend la façon de vivre pendant la tourmente :

“Je crois, — je puis me tromper et je ne donne mon opinion pour ce qu'elle vaut en sincérité, — je crois que le grand courage, dans certaines épreuves, consiste justement à *continuer* dignement la vie, en l'adaptant de son mieux aux tourmentes nouvelles...”

“La guerre est un fléau : voilà qui est entendu. Mais elle est aussi une école d'héroïsme, une raison d'orgueil, et elle ne doit pas imposer au pays les marques d'un deuil national, puisque, aussi bien, elle est une gloire, puisqu'elle se dresse comme un hommage passionné à l'idée la plus belle qui soit au monde : la Patrie !

“Est-ce que la nature ne nous offre pas son exemple de vie perpétuelle ? Est-ce que rien s'arrête jamais sur cette terre, quelles que soient les tempêtes, les révolutions ou les cataclysmes?... ”

“Après les duretés de l'hiver, le printemps illumine les

branches de ses bourgeons, et l'oiseau fait son nid sur les arbres que la foudre a frappés... La vie émouvante, dramatique et tendre poursuit son cours illassable; le mouvement est la grande loi du monde, et je me demande si, en arrêtant les manifestations de cette action mystérieuse on ne rompt point quelque chose de l'harmonie universelle.

“Même aux époques troublées, même aux jours de grande peine, l'olivier tend aux enfants ses rameaux et le soleil ses rayons; des êtres jeunes vivent dans la grâce des illusions, et les vieux se souviennent que, sans l'amour, l'existence n'aurait point mérité qu'on la vécût :

“Notre idéal veut vivre : il lui faut la lumière,  
La chaleur et le sang. Il bat du pied le sol.

Et c'est parce que l'idéal est toujours d'espérer, de mettre au bout de l'épreuve un beau rêve, qu'il ne faut pas voiler de crêpe la Vie alors qu'elle bat de toutes ses forces, alors qu'elle s'avance dangereusement sur la route sacrée de la Justice, alors qu'elle est la “grande peine du pays de France” et aussi la divine Espérance.

“Certaines épreuves, comme notre guerre actuelle, demandent à être supportées d'un cœur confiant, même avec un peu d'orgueil; c'est leur noblesse. Il ne faut pas qu'en regardant chez nous, l'ennemi soit effleuré de ce soupçon blessant que nous le redoutons; ni qu'il puisse s'imaginer, un instant, que la grande horloge de la Vie soit arrêtée en France.

“Non, nous ne les craignons pas, les Barbares. Nous jetons nos yeux au-dessus, plus haut, vers la ligne bleue du ciel. Notre horloge, dans la maison bouleversée, tranquillement bat ses tic tic, et c'est pourquoi aux heures mauvaises, plus encore qu'autrefois, nous avons besoin d'entendre les mots qui consolent, de sentir près de nous la chaleur de la vie active; c'est quand nous pleurons des Morts, tendrement chéris, que nous pensons aux douceurs de l'âme impérissable; c'est quand nous voyons du sang, de la boue, des laideurs, que nous nous rappelons les choses qui nous ont toujours émus : les vers, la musique, tout ce qui perpétue le souvenir, tout ce qui est Beauté et Bonté.

“Oui, j'ai foi dans la poésie;

“Elle instruit par témérité,

“Elle allume sa fantaisie

“Dans tes beaux yeux, ô vérité!

“Continuer la vie sous tous ses aspects, sous toutes ses formes heureuses, cela devrait être, il me semble, la grave préoccupation de nos jours. Et la continuer non dans les puérités passées, non dans les futilités qui, jadis, suffisaient à occuper l'existence d'une femme et sont, aujourd'hui, hors de mise... mais dans le sentiment d'une tranquille confiance, dans la volonté de garder un peu d'idéal par-dessus les misères qui nous submergent : soigner les blessés, secourir les réfugiés, prendre sous sa protection les abandonnés, assurer la vie de tout ce qui souffre, voilà la grande tâche à laquelle nous sommes obligés à cette heure et qui exige de l'énergie et un cœur immense...

Puis cousine Yvonne, en vraie mère française, se laisse aller à parler des fils, de ceux qui gagnent les victoires et qui étaient encore hier de tout petits :

“Oh ! le douloureux et sublime poème, et quelle lecture résiste à la comparaison de celui-là que vivent tous nos enfants!... On comprend qu'ils partent le sourire aux lèvres, car ce n'est pas de vivre qui importe à l'heure tragique que nous passons, c'est de *bien* vivre, c'est de

se surpasser, c'est d'être digne de son temps et de la grande épreuve. Ces garçons à qui, tant de fois, les mères ont recommandé les choses les plus puérites : “Ne prends pas froid... Ne rentre pas trop tard... Fais attention aux courants d'airs...”, aujourd'hui, s'en vont sous des pluies de feu, dorment sur la terre boueuse et rampent des jours et des nuits la baïonnette à la main, le sac au dos, l'enthousiasme dans le cœur, ils traversent des rivières à la nage, un engin meurtrier dans les mains; ils volent au secours de camarades blessés en dépit de la mitraille et, quand ils tombent, frappés mortellement, leur dernier cri est : “Vive la France!” Ah ! les braves, les chers garçons ! On s'émue, en imaginant un de ces poèmes-là... mais on ne plaint pas celui qui l'inspire, car il est bien que les hommes, devant le danger, trouvent de telles ressources d'énergie, de tels élans de courage et gardent quelque chose de l'âme ancestrale des Chevaliers de la Table Ronde.

Vous avez lu l'histoire de ce sergent dont le “Tirez donc!” est beau comme un cri de légende. Il part aux avant-postes, en reconnaissance, avec quinze hommes. Au détour d'un chemin, il entend du bruit, fait signe à ses compagnons de ne pas bouger et, à pas de loup, seul, s'avance devant l'ennemi... Le voilà qui tombe sur une embuscade; les Allemands, aussitôt, l'entourent, le menacent de mort s'il bouge, s'il prononce le moindre mot capable de donner l'éveil... Et notre sergent, aussitôt, d'appeler à tue-tête :

— A moi, les amis, ce sont des Boches. Tirez ! Mais tirez donc !...

Puis, offrant sa poitrine aux balles françaises, il marche devant ses compagnons en hurlant : “Vive la France !...”

Ne croyez pas que des traits de ce genre soient exceptionnels, et c'est leur nombre, justement, qui en fait la souveraine beauté... Plus tard, on dira : “Brave comme un soldat de 1914”, ou, plutôt : “Brave comme un soldat  
“Il tourne la tête, et, pendant ce temps-là, l'autre fond de la Guerre Sainte...” Et peut-être un jour, viendra-t-il un poète, qui transcrira en vers sonores et tendres ces poèmes vécus, et leur donnera une seconde immortalité...

N'est-ce pas encore admirable l'aventure de ce petit caporal Philipp, qui joint au courage d'un paladin la fertilité d'invention d'un gamin de Paris?...

Il fonce sur une crête occupée par les Allemands.

— Vous, dit-il aux vingt-cinq hommes qui le suivent, motus... Et, quoi qu'il arrive, ne bougez pas d'ici... On vous retrouvera demain matin... Toi, ajoute-t-il en s'adressant à un copain, viens avec moi. Tu vois, là-bas, la sentinelle? Prends par ta droite; moi, j'enfile par la gauche, et, quand tu te trouveras près du Boche, agite un grand cliquetis d'armes. Naturellement, il criera : “Wehr da?” et tu verras ce que tu verras.

Nos deux amis partent, l'un à droite, l'autre à gauche. Le premier organise le charivari ordonné; l'Allemand, surpris, dresse l'oreille et interroge impérativement :

— Wehr da?

Alors le second fond sur lui, l'embroche, le dépouille de sa défroque et, l'âme quiète, monte la garde, déguisé en Allemand... Le lendemain matin, ses hommes occupaient une tranchée allemande, et Philippe du 24<sup>e</sup> d'infanterie, recevait, des mains de son colonel, la médaille militaire... celle-là même qu'on vient d'offrir au roi Albert et à notre cher et grand généralissime Joffre... Il ne l'avait pas volé, son bout de ruban, le petit ! avouez-le, cousine... En vérité, le cœur saute dans la poitrine en lisant ces extraits

laconiques; ils laissent entrevoir des drames, des romans, des héroïsmes et toute l'ardeur généreuse de notre race...

"Ah! oui, ils sont émouvants et magnifiques, les poèmes que dictent nos soldats. Ils font rêver... Ils font pleurer aussi... Ils racontent l'histoire, la belle histoire de nos enfants."

Et la belle histoire des enfants de France, Mesdemoiselles, nous touche et nous émeut plus que toute autre. Certes, nous admirons la Belgique, nous professons à l'égard de son roi héros une façon de culte et nous avons pour sa Reine menue et fragile, mais intrépide comme son Roi, une adoration touchante; nous aimons ce peuple qui fût brave jusqu'à l'extrême limite de l'héroïsme; mais plus doux et plus fort que tous ces sentiments, nous tient à l'âme par des liens les plus puissants, l'amour de la France. Notre France! Car nous l'avons retrouvée telle que nous n'avions jamais cessé de l'espérer, cette France, patrie de nos sublimes ancêtres. Au lendemain de la guerre, elle s'est retrouvée. Finie la folie! Guérie la fièvre! La voilà qui s'avance si unie, si fière et si vigoureuse qu'elle donne au monde un exemple de courage et d'endurance à nulle autre comparable. Ses fils habitués au luxe, à la vie facile et libre, se trouvent du jour au lendemain, des soldats, des vrais, de ceux-là mêmes dont s'est glorifié la Gaule antique. Ils savent subir toutes les souffrances, sans une plainte, en héros, et ils prouvent que la race latine ne peut pas démeriter, et qu'au jour de lutte, elle s'affirme plus vaillante et plus puissante que toute autre.

Aussi quelle fierté n'est-ce pas vibre en nos âmes, et comme nous sommes heureux de nous sentir de cette race admirable qui donne la pleine mesure de sa force morale, force sublime qui sauve et rehausse. Lorsqu'ici nous parvinrent de navrants détails de la misère de là-bas, nous eûmes un grand élan vers la patrie perdue, mais aimée toujours. Il y avait là, un devoir sacré à remplir, voler vers la mère qui souffrait, et nous avons lancé à tous les cœurs français du Canada un appel vibrant qui reçut bien la plus passionnée réponse de tendresse que l'on puisse attendre d'un peuple qui se souvient. De partout, jusque du Labrador et des confins du Nord-Ouest, la réponse arriva magnifique. Ce fut une explosion d'amour. C'était le réveil des enfants qui, sachant leur mère heureuse l'avait négligée, et qui, au jour de sa peine, revenaient avec des mots ardents caressants, consolateurs. Vous n'imaginez pas à quel degré de douceur et d'amour atteignit cette expression de notre sentiment national. Il faudrait lire chaque billet accompagnant le demi million d'articles que les Canadiennes-françaises ont envoyés à leurs sœurs de France pour s'en faire une idée.

Le clergé adopta le mouvement, et je reçus des lettres de prêtres sur lesquelles j'ai pleuré... Elles n'exprimaient que de l'amour et de la fierté. Le chagrin et la rancune causés par les questions religieuses n'existaient plus. On avait tout oublié devant cette France d'aujourd'hui qui se rachetait d'un seul geste. Ce fut grand, profond et sacré, et toute ma vie, si belles que soient les œuvres auxquelles je serai appelée à collaborer, celle de "L'aide à la France" restera l'œuvre aimée par excellence, parce qu'elle m'aura fait connaître le sentiment français de mon pays dans toute sa plénitude et sa dignité. Je vous ai rencontrées, Mesdemoiselles, à cette œuvre admirable qui a sollicité la générosité et l'enthousiasme de votre jeunesse; vous y êtes venues, guidées par la femme de cœur et d'action qui dirige votre association, avec ce

tact infini qui vient du cœur, et je suis sûre que vous garderez au fond de votre âme, éveillée aux idées du plus haut patriotisme, le souvenir de ces heures de travail où vous vous êtes senties animées de l'esprit de dévouement et de sacrifice que nos mères françaises possédaient lorsqu'elle vinrent sur cette terre toute neuve du Canada, créer une race. Je voudrais, Mesdemoiselles, que vous gardiez de ces minutes de causerie, une seule impression, mais très vive et très douce; la fierté de notre sang français. Cette fierté-là, vous l'avez sans doute toujours eue, mais qu'elle vibre plus que jamais en vos âmes latines, car c'est l'heure des enthousiasmes saints et des orgueils féconds, et il faut que nous comprenions en cette époque de deuil, c'est vrai, mais aussi de renouvellement sacré, quelle dignité confèrent les titres de noblesse que nos ancêtres ont ramassés dans les forêts vierges du Canada, ces ancêtres qui nous ont apporté de France, une âme courageuse, tendre et fine, qui vibrera éternellement aux idées de fierté, de courage et de générosité.

Madeleine G. Huguenin.

## ASSOCIATIONS-NOUS!

"Le Moyen-Age a fait fleurir toutes les formes de l'Association, depuis la Commune jusqu'à la corporation de métier, et il nous a légué des modèles, auxquels à travers tant de révolutions, nous ne cessons de revenir."

Godefroid Kurth.

Hélène.

Jeanne.

Emile. — Etudiant en loi, cousin de Jeanne.

Chez Hélène. — Huit heures du soir, en mars. — Petit salon meublé avec goût, bibelots d'art, reproductions de tableaux de maîtres. — Au centre, une table couverte de livres. L'abat-jour vert d'une lampe électrique fait de l'ombre ici et là dans la pièce. — On sonne.

Hélène. — (allant ouvrir.) Bonsoir, Jeanne. Tu es exacte. Huit heures sonnent.

Jeanne. — (saluant.) L'exactitude est la politesse de Jeanne et des rois. (Se reculant un peu.) Je t'amène mon cousin Emile, Hélène. Un vrai Don Quichotte. Un chevalier sans peur et encore sans reproche. Peut-être nous sera-t-il utile dans notre excursion moyenâgeuse?

Emile. — Bonsoir, Mademoiselle. Quelle présentation! Mais je vais être indiscret. Je romps votre tête-à-tête.

Hélène. — (gracieuse.) Vous n'en rompez certes pas le charme, vous y ajouterez. (Ils entrent.)

Jeanne. — Oh! êtes-vous délicieux! bouche et cœur! (Contrefaisant leurs voix.) Il rompra... il ne rompra pas!... Mais, hein, Hélène, quand je te le disais. Quel pourfendeur héroïque! Il rompt déjà quelque chose. Un tête-à-tête! Tu le verras ainsi toute la soirée, la lance au poing, contre les moulins à vent, contre... (essoufflée) que sais-je encore!

Emile. — (moqueur.) Je ne respecterai, cousine Jehanne, que les moulins à paroles, ces forteresses charmantes, invincibles.

Jeanne. — Quelle insulte! J'en appelle à la dame des océans! Qu'elle m'en lave... (s'arrêtant saisie.) ah! nous sommes au Moyen-Age! "Pas de bain pendant mille ans", s'écrie le suave Michelet.

Hélène. — Horreur et erreur, Jeanne. Les établissements d'étuves, au contraire, étaient nombreux et populaires au Moyen-Age. En 1292, à Paris seul, il y en avait plus de vingt-six. Le mot un peu méchant de Michelet est réfuté depuis longtemps. (Tout en causant, elle débarrasse Jeanne de son manteau, de ses fourrures.)

Emile. — (taquin.) Aussi, cousine, si tu suivais mes conseils. Combien de fois t'ai-je dit: "Défie-toi du suave, du trop suave Michelet."

Jeanne. — Me défier, me défier! C'est bon à dire. Je me défie assez des hommes vivants, voilà maintenant qu'il me faut craindre

les morts. (Joignant les mains, les yeux au ciel.) Oh! pauvres femmes, nobles et éternelles victimes!

*Hélène.* — (*offrant un fauteuil.*) Au moins, Jeanne, exhale tes plaintes confortablement, prends ce siège.

*Emile.* — Et ces coussins! Et ce tabouret! Avouez, demoiselle, que voilà des mauvais traitements tout à fait singuliers?

*Jeanne.* — J'avoue, j'avoue, mais je refuse vos secours. Tiens, Hélène, si tu voulais, nous nous installerions autour de la table. Mais, vois donc, elle est ronde, bravo! Soignons la mise en scène, faisons revivre les chevaliers de la Table-Ronde.

*Emile.* — (*s'empressant.*) Vous n'en avez qu'un, Mesdemoiselles, mais il se multipliera pour vous être agréable.

*Jeanne.* — Oncques n'a vu si galant dameret. (*Modestement.*) C'est mon élève, Hélène.

*Emile.* — L'élève de Jeanne! Ciel! (*résigné.*) Mon silence devient de plus en plus galant.

*Jeanne.* — (*riant.*) Hélène, regarde-le donc, est-il réussi! Le Chevalier de la Triste-Figure en personne! Allons c'est le temps, montons tous Rossinante, et hop! pour les pays gallo-romains. Allons voir ce qu'y devient le monde du travail.

*Hélène.* — Ton cousin sait ce dont il s'agit, Jeanne? Tu lui as résumé nos dernières conversations?

*Emile.* — (*sceptique.*) Jeanne peut résumer, Mademoiselle?

*Jeanne.* — Et plutôt deux fois qu'une, impertinent Messire. Il admet comme nous, Hélène, la vérité de cette idée d'association. Il avoue ce besoin instinctif de rapprochement que nous ressentons tous dans les diverses circonstances impérieuses de la vie. Je l'ai guidé sans peine à travers les lieux communs.

*Emile.* — Et quel guide, Mademoiselle! Une moderne "Béatrice"! Moins éthérée que sa sœur médiévale, avec (*crainctivement*) juste assez de matière pour se mouvoir parmi nous.

*Jeanne.* — (*dédaigneuse.*) Oh! tu sais, ce dernier mot, tu le chipes à René Doumic. Et puis tes airs dantesques! Entre toi et Dante, mon petit, il y a plus qu'un abîme!

*Emile.* — (*conciliant.*) Oui, ma douce bachelette, il y a plus qu'un abîme, il y a l'enfer! Ce chef-d'œuvre! Et, sur le salut de mon âme, distance infranchissable!

*Jeanne.* — Enfin, Hélène, il n'a eu que des paroles congratulantes...

*Hélène.* — (*l'interrompant.*) De grâce, Jeanne, abrège tes mots!

*Emile.* — Oui, enfant, entre deux maux, choisis toujours le moindre.

*Jeanne.* — Quels tympanes délicats vous avez! Mettons qu'il te félicite, Hélène, d'avoir surtout insisté sur le besoin d'union si naturel aux travailleurs. Mettons qu'il admire, qu'il trouve très ingénieux, cette façon d'en faire la preuve par l'histoire. Mais, un conseil, sois sur tes gardes. Ce jeune homme est puits de science, on s'y noierait. Et, sur les questions religieuses, quelle somme de connaissances! Un petit saint Thomas d'Aquin! Tant qu'en matières sociologiques, c'est reconnu, il est aux avant-postes, attentif et vigilant. Bref, chérie, rappelle-toi que tu as ce soir, comme interlocuteur un membre de l'A. C. J. C.

*Emile.* — Mademoiselle Hélène vous me voyez confondu, anéanti, pulvérisé, en face de tels éloges... inquiétants. Est-ce de la flatterie, de l'ironie? Je succombe sous cette averse de compliments.

*Jeanne.* — Une averse, vraiment, à cette saison? au Canada? "Mais où sont les neiges d'antan"?

*Hélène.* — Jeanne, tu deviens insupportable avec ta verve maligne et railleuse.

*Jeanne.* — Laisse, Hélène. Je suis en train de faire d'Emile, un mari adorable. (*chantonnant un air d'"Hérodiade"*) "Il est doux, il est bon."

*Emile.* — Un mari adorable, adoré me suffirait, cousine.

*Jeanne.* — C'est trop banal, Ça se voit tous les jours.

*Hélène.* — Nous voilà loin du sujet! Tu diriges bien mal Rossinante, Jeanne.

*Jeanne.* — Prends les rênes, alors. Du reste, nous avons besoin d'un peu de gaieté, tu nous laissais en bien triste posture la dernière fois. Nous pleurions, nous gémissions en face des ruines fumantes entassées par les Allemands,.... non les barbares. Ces belles sociétés romaines si utiles, si secourables aux travailleurs, quel sort pénible fut le leur!

*Emile.* — O Jeanne, ô cœur pitoyable... pour ceux qui n'ont

plus besoin de pitié! Mademoiselle Hélène, j'ignore la rancune et vous supplie de la consoler, quand bien même vous lui apprendriez qu'en ces temps, hélas! le servage venait succéder à l'esclavage. C'était un léger progrès, une sorte d'adoucissement, du à l'influence toujours grandissante de l'Eglise. Cousine, espère, car l'horizon peu à peu va s'éclaircir, les fumées se dissiper, sous la bienfaisante direction des hommes de Dieu.

*Hélène.* — Il y avait tout de même en ces temps, des travailleurs libres, des artisans réunis en corporations, tels qu'en témoignent certains capitulaires de Dagobert...

*Jeanne.* — (*surprise*) Le bon roi Dagobert, Hélène, qui s'habillait de si étrange façon? L'auteur de cette mode, mise à l'index par saint Eloi?

*Emile.* — Non, Jeanne, tu confonds, pas mise à l'index, à l'endroit tout simplement.

*Hélène.* — Il s'agit ici de son petit-fils Dagobert II. Nous le voyons supprimer des abus qui se glissèrent dans la corporation des boulangers. Ce qui laisse à supposer l'existence de plusieurs autres corporations. Elles furent probablement la continuation des sociétés de secours mutuels que nous avons remarqués dans la période gallo-romaine. De telles institutions ne disparaissent jamais complètement.

*Emile.* — Et cependant, Mademoiselle, le Père de Pascal nie cette parenté. Il attribue à la seule et toute-puissante influence de l'Eglise, aidée, il est vrai, par certaines nécessités du moment, la formation des splendides corporations moyenâgeuses.

*Hélène.* — Le Père de Pascal n'est pas le seul à nier. La transformation, profonde, radicale des corporations ouvrières, leur lente évolution, à l'ombre des clochers ou des monastères, donnent droit à cette revendication. Mais.....

*Jeanne.* — De grâce, mes agneaux, mettez-vous d'accord sur cette question, et filons vers cette époque de splendeurs promise depuis si longtemps. En quel siècle? Sous quel roi? En quel pays la rencontrons-nous?

*Hélène.* — (*consciente.*) Mettons pied-à-terre, en France, au XIIe siècle, sous le règne du pieux roi Louis IX. Les corporations ouvrières brillent alors du plus vif éclat.

*Jeanne.* — Sous le règne de Saint Louis! Hélène, tu es un amour! Il est exquis Saint Louis, c'est un des saints que je préfère!

*Emile.* — Cousine, tu ne te gênes pas en Paradis. Tu vas droit aux majestés!

*Jeanne.* — (*toute à son enthousiasme.*) Qu'il est délicieusement humain Saint Louis! Quels touchants subterfuges il invente, afin de maintenir la bonne entente entre les deux femmes qu'il aime et dont il est adoré: son épouse et sa mère. Son esprit délicat a saisi cette fine nuance: il a compris que fut-on, comme la noble Blanche de Castille, le modèle des mères et des régentes, on n'en est pas moins à l'occasion, vis-à-vis d'une charmante belle-fille comme Marguerite de Provence, une belle-maman un peu jalouse. Je le trouve ravissant Saint Louis lorsqu'il imagine de faire battre les chiens favoris de Madame sa Mère, afin de la retenir loin de lui, lorsqu'il se rend auprès de sa femme!

*Emile.* — Profitons de l'extase de Jeanne, Mademoiselle, de ses bonnes dispositions surtout et pénétrons à Paris, dans un de ces nombreux ateliers où l'on "ouvrait" si bien; d'où sortaient ces fins travaux de serrureriez, d'orfèveries, ou autres. En existent-ils de semblables de nos jours! Les six grands corps des marchands se disputaient alors les chefs-d'œuvre, nous n'aurons que l'embarras du choix.

*Hélène.* — Le chef-d'œuvre, cette condition suprême de la maîtrise au Moyen-Age, le mot même est originaire de cette époque.

*Jeanne.* — (*sursautant.*) Le mot, le mot, l'étiquette pour le moment! Quelle partialité! Qu'importe l'étiquette pourvu que le flacon garde son essence! Que faites vous, ingrats, des manifestations d'art et de beauté, chez les Grecs et les Romains?

*Emile.* — Jeanne n'a pas le tempérament mystique. Les extases sont courtes. La voilà redescendue bien vite à notre modeste niveau, n'est-ce pas, Mademoiselle Hélène?

*Jeanne.* — C'est que la mémoire d'Hélène m'enchanté. Je veux apprendre de sa bouche les noms de six grands corps de marchands. Il en était question entre vous tout à l'heure.

*Hélène.* — Voici pour ton édification, petite moqueuse: les dra-

piers, les épiciers, les merciers, les pelletiers, les bourreliers et les orfèvres. Chacun de ces corps comprenait trois catégories: les maîtres, les compagnons ou ouvriers, et les apprentis. Ils formaient à eux tous, une véritable famille, la famille ouvrière, régie, protégée par de bonnes lois, jugée dans leurs différends, par des arbitres que l'on nommait gardes ou jurés.

*Emile.* — Je vois, Mademoiselle, que vous connaissez le petit volume très curieux, d'Étienne Boileau, prévôt des marchands de Paris, intitulé: Le livre des métiers. On y trouve consigné, recueilli, les privilèges, us et coutumes des diverses corporations. Jeanne, nous devons l'idée de cette précieuse compilation à Saint Louis, qui se montrait à ses heures, aussi bon légiste que bon époux.

*Jeanne.* — Tu ne me surprends guère. C'est une personnalité unique que celle de ce roi-tertiaire!

*Emile.* — Mademoiselle Hélène, vous intéresseriez Jeanne, notre petite auditrice très intelligente, mais ignorante des choses corporatives, si vous lui parliez des pieuses confréries que l'on rencontrait au cœur de chaque corporation. Le Moyen-Age fut avant tout un siècle religieux. Il le prouvait à l'occasion.

*Jeanne.* — Le malin! Hélène, j'attendais cette explosion de foi dont je suis le prétexte. (*Tristement.*) Il mourra chartreux, c'est sûr, cette science, ces devotes tendances, autant d'indices sérieux!

*Emile.* — (*amusée.*) Tu me regretterais, cousine?

*Jeanne.* — Au point d'avoir à chercher des consolations... auprès des autres!

*Hélène.* — Je n'avais point oublié ces confréries dont le but principal était l'assistance mutuelle et l'édification religieuse. On s'y occupait du soin des malades, de la sépulture des morts, des secours aux indigents. Je songeais également aux Saints protecteurs des différents métiers. La plupart de ces patrons célestes s'identifient, même de nos jours, avec certains travaux. Qui ne connaît saint Honoré, patron des boulangers, saint Joseph, celui des menuisiers, sainte Cécile, patronne des musiciens? Nous les voyons lors des démonstrations publiques du temps, représentés sur des bannières, à côté de la devise de chacun des corps de métier.

*Jeanne.* — Merci, Hélène, ton auditrice intelligente, mais ignorante d'après mon subtil cousin, est satisfaite sur ce point. Mais il me semble que tu as joliment fait la part large aux travailleurs. Et les travailleuses?

*Hélène.* — Voici, Jeanne, au Moyen-Age, les femmes étaient également incluses dans les corporations dont j'ai parlé. Elles pouvaient comme les hommes parvenir à la maîtrise, devenir preud'femmes, maîtresses — gardes ou jurées. Ne vas pas t'effrayer, mais elles votaient aussi, les ouvrières des temps jadis, soit dans les délibérations communales, soit dans les assemblées corporatives.

*Jeanne.* — Et en ces temps, que devenaient les monopoles dans le monde du travail? Ne te gêne pas. Mon cousin place les femmes-avocats, au même rang que les hommes cuisiniers, ou tailleurs pour dames. Il trouve que cette bonne mère la nature distribue ses dons avec beaucoup d'originalité.

*Hélène.* — Il y eut des monopoles, en notre faveur, par exemple. Édouard III, en Angleterre, au XIV siècle, a interdit aux hommes, l'usage de la quenouille et du fuseau, de peur que les femmes ne perdissent leur gagne-pain.

*Jeanne.* — Honni soit qui mal y pense! Les Hercules ont toujours eu des aptitudes pour filer!

*Emile.* — Aux pieds des Omphales, petite coquette. Le sage Édouard III avait donc plus d'une raison d'interdire ce métier au sexe fort. Je l'en admire... tout comme j'admire ta merveilleuse facilité à dire des malices.

*Jeanne.* — Es-tu charmant! Tu m'admires! Au Moyen-Age, je t'aurais vu arborer mes couleurs, peut-être?

*Emile.* — Mais certainement.

*Jeanne.* — Noble jouvenceau, quelle flatteuse évocation historique! Songez que je deviens Jehanne, l'héroïne de vos couleurs.

*Hélène.* — Bravo, Jeanne, nous finirons sur ce mot, après un dernier hommage à la merveilleuse organisation du travail, en ces temps reculés! L'ouvrier, quoiqu'un peu moins libre qu'aujourd'hui, ne connaissait pas les déplorables salaires de famine que nous lui voyons gagner de nos jours. Et la concurrence! Elle n'avait pas, ne pouvait pas avoir le degré d'acharnement qu'y mettent les modernes. Tout était paternellement réglé, ordonné en vue de sauve-

garder les intérêts du plus faible comme du plus fort. Allons, Jeanne, quittons à regret ce rude, mais délicieux et bienfaisant Moyen-Age. A la renaissance, maintenant.

*Jeanne.* — Fort bien. Si nous faisons un peu de musique? Viens barytonner, cousin, ça nous reposera. (*Ils se lèvent tous, et se dirigent vers le piano.*)

Marie-Claire Daveluy.

## PASSANTES

Un instant avant que nous quittions l'église une fillette y était entrée, menant devant elle sa petite sœur. Devant le tabernacle elle avait fléchi le genou, puis guidé la gémulation de l'enfant. Et un moment distrait de sa prière mon ami avait souri.

Dans la rue, je lui demandai la raison de ce sourire. — Sans doute, lui dis-je, ces deux petites Canadiennes vous ont paru gauches, comparées à vos Parisiennes?

— Du tout, répondit-il, mais l'aînée de ces deux enfants a évoqué en moi le souvenir de "Geneviève" et c'est à cette évocation que j'ai souri.

Il n'achevait pas. J'interrogeai :

— Geneviève?

— Oui. Une petite Parisienne, précisément. Son image s'est levée dans ma mémoire. Son mouvement a réveillé trois autres fantômes endormis.

— Une histoire? Un roman peut-être? Suis-je indiscret en vous demandant...?

Il éclata de rire: Indiscret! Mais, cher ami, vous vous faites illusion. Il n'y a pas de roman, pas d'histoire!... quatre petits faits insignifiants, sans intérêt sinon pour moi.

.... Au bord du chemin que je foule

Quatre fleurettes ont éclos....

C'est tout! La rime manque!... je ne leur ai même jamais parlé.

J'insistai. Mais encore! Ce sont quatre fleurette de France; et j'aime tant la France!

— Eh! bien: allons-y. Intitulez: QUATRE PETITS ROMANS PARISIENS. Tant pis pour vous, si le décor tient plus de place que l'action.

— C'est, dis-je, la façon même du roman moderne.

### I. — GENEVIEVE.

Comme je vous l'ai dit, je suis provincial; et bien que depuis vingt ans Paris soit resté mon port d'attache, j'ai gardé mes goûts de Province. Je n'ai jamais quitté le quartier où je m'installai en arrivant. La rue de Sèvres, que j'ai arpentée chaque jour, me fut bientôt aussi chère et familière que la Grand'Rue de ma sous-préfecture natale. Bien qu'elle soit une des artères les plus vives de la Rive Gauche, et très affairée, elle gardait la physionomie coutumière des rues de province, bordée qu'elle était de communautés, d'hôpitaux, d'anciens immeubles ouvrant par de vastes porches sur des cours immenses. La maison des *Sœurs Vatard*, décrite par Huysmans, était sisè rue de Sèvres, et elle n'était pas la seule du genre. Les couvent des Dames de Saint-Thomas de Villeneuve, des Jésuites, des Lazaristes, l'Abbaye-aux-Bois, les "Oiseaux" y prolongeaient leurs façades mortes. Mais il est inutile de me perdre en descriptions. Matin et soir, pendant les cinq ans que dura mon stage de notariat, je descendis et remontai la Rue de Sèvres. Peu à peu les boutiques me furent familières, et même je ne tardai pas en provincial irréductible, à remarquer certaines gens et à m'intéresser à eux.

C'est ainsi que je connus Geneviève. Comment se nommait-elle au juste, je n'en sais rien. Je l'appelle Geneviève à cause d'une certaine convenance que je sentais entre ce vocable et sa personne, et par commodité de classement dans mes souvenirs.

— Très ingénieux, dis-je.

Il ne releva mon interruption que par un sourire légèrement narquois. Evidemment il ne prenait pas au sérieux son invention.

Elle pouvait avoir, quand je la remarquai, quinze ou seize ans; elle était déjà distinguée, simplement; avec l'âge, car je la vis grandir, elle devint exquise. Elle portait alors ses cheveux blonds-cendré, vaporeux et d'une nuance délicate, en grosse tresse sur son dos. Je la rencontrai vers huit heures du matin; elle allait en classe à l'externat des Oiseaux, et menait avec elle deux ou trois petites sœurs. Elle venait par le côté opposé de la rue, et arrivée en face du couvent, elle se tenait sur le bord du trottoir, attentive à faire traverser les enfants, l'une après l'autre, dans une accalmie relative des bruits et mouvements de la rue, avec le sang-froid inquiet d'une jeune grande personne. Elle passait ensuite avec la dernière et retrouvait toute la nichée, saine et sauve, devant le portail de l'école.

C'était sans doute une fille d'employé. Ses vêtements décelaient, avec un souci de bonne tenue, la modestie de sa condition; elle garda jusqu'à l'adolescence, un grand tablier d'écolière.

Je vous ai dit que je l'avais vu grandir; elle quitta son sarreau d'enfant; elle ramena ses cheveux blond-cendré, d'une nuance délicate, en lourd chignon sur sa nuque ambrée et frêle; elle n'allait plus en classe, mais elle y conduisait toujours les petites sœurs grandissantes, dont le nombre s'était accru. Puis je ne la vis plus remplir avec son aimable sollicitude sa tâche quasi-maternelle; sa cadette la remplaçait et guidait la couvée dans la périlleuse traversée de la rue bruyante.

Vous concevez que ce tableau s'est dessiné sous mes yeux au fur des rencontres, chacune ajoutant ou appuyant son trait, je ne m'étais jamais attardé ni retourné pour la regarder faire; et l'on m'eût bien surpris si l'on m'avait dit que son attention, absorbée par son devoir, avait pourtant noté mon passage.

Il était cependant vrai.

Une après-midi d'été. — Était-ce un dimanche?... Mais je revois avec certitude la lumière dure, réverbérée par le désert d'asphalte que forme autour de Saint-François-Xavier un parvis agrandi par la confluence de quatre avenues, et dont je sortis au seuil de l'église. Dans la pénombre fraîche de l'abside, à genoux devant la Vierge, Geneviève était là avec une dame qui lui ressemblait comme l'automne au printemps — sa mère — et exactement la femme distinguée et simple que je m'étais imaginée.

A ma vue, Geneviève se pencha vers sa compagne, signalant ma présence comme celle d'un être connu et dont on a souvent parlé. Sa mère me regarda. Ce fut tout. Ce rapide jeu de scène m'avait causé une joie profonde et évidemment disproportionnée à son objet; je m'agenouillai et m'absorbai dans ma prière.

Quand je relevai la tête, elles étaient parties; dans la quinzaine je quittai Paris pour deux ans. Je n'ai jamais revu Geneviève.

## II. — SUZANNE.

Vous savez, dis-je à mon ami qui s'était tu, donner un intérêt véritable au moindre incident de rue. Je n'ou-

blierai plus votre petite Parisienne. Mais ma curiosité est à vif. Le second roman...

—... se déroule aussi rue de Sèvres. Il a pour héroïne une "Suzanne" dont le nom est également fictif. Son souvenir me laisse un remords; car ce roman est un drame.

Suzanne était — du moins je l'ai supposé — une fille de professeur ou de chef de bureau: elle ne sortait pas seule quoique d'après sa mise elle fut de condition moyenne. Pour se rendre à son cours le matin, elle était accompagnée par sa mère; elle avait... l'âge ingrat; elle était courte et laide; on inférait, à voir sa mère, que c'était pour la vie. Un visage bouffi, incolore, d'aspect graillonieux: Cendrillon avant le bal. Et pourtant deux bons yeux, pitoyables comme ceux d'un chien qui se sent en faute.

Nous nous connaissions, elle, sa mère et moi, comme se connaissent des gens qui se rencontrent chaque jour au même endroit. En province quelque incident nous eût rapidement amenés à la présentation et au salut. Rue de Sèvres, nous en restâmes au regard échangé.

Plût à Dieu! Mais voici le drame.

A Pâques fleuries, il se fait à Paris une grande consommation de rameaux. Dès le petit matin, les chevaux ont un brin de buis piqué près de l'oreillère; au sortir de l'église les femmes portent toutes des branches bénites. Non pas les hommes; et il n'est guère, parmi les jeunes gens, que les *militants* à se montrer dans la rue avec un rameau.

Donc, ce dimanche-là, je sortais avec quelques amis, membres comme moi de l'A. C. J., du 76 de la rue des Saints Pères, où nous avons entendu la messe. Nous portions, sans respect humain et sans forfanterie, — sans même, je le crois, y penser, — chacun notre rameau.

Les paroles liturgiques m'avaient profondément ému et un peu à l'écart de mes compagnons, je continuais de les méditer. Tout soudain, je me trouvai face à face avec Suzanne; elle levait sur moi un regard extasié qui m'arracha à mes pensers. Mais je revenais de si loin, pour me heurter au grotesque de ces yeux de bon chien en faute, luisant dans une face lunaire, que le contraste me fit éclater de rire à son nez.

Une affreuse douleur bouleversa son pauvre visage, et nous nous dépassâmes. Mais déjà j'étais plus malheureux qu'elle, je reconstituais dans mon esprit les acheminements de cette catastrophe: elle était sûrement catholique; elle venait d'apprendre que je l'étais aussi et que je n'en rougissais pas; la vague sympathie qu'elle accordait au passant s'affirmait en respect pour le chrétien convaincu; peut-être un reflet de mes religieuses pensées, — qui sait? un rayonnement de la communion que je venais de faire — brillait-il sur mon front, visible à ses yeux de croyante sevrée par sa laideur des joies du monde.....

O brutal désenchantement! ô ravage impitoyable de ce rêve! Et pourtant je ne l'avais pas voulu.

Tout le jour je songeai à réparer ma faute. Mais comment? Rien ne m'autorisait à lui parler, et que lui dire? Que l'écart de ma pensée à sa laideur involontairement avait provoqué mon rire? Excuse pire! Je pris le parti d'éviter sa rencontre quotidienne. Elle s'en aperçut, un jour que tardivement je traversais la rue. Un autre jour, à l'improviste, je la croisai. Elle n'avait pas oublié l'injure, car elle pâlit autant que pouvait le faire sa face blafarde. Je n'ai pas oublié non plus et je

garde un remords de ce chagrin d'enfant.

— Mais, dis-je à mon ami (pour dire quelque chose), vous n'étiez nullement coupable!

— Avez-vous remarqué, répliqua-t-il, que c'est presque toujours sans le vouloir que nous sommes cruels à notre prochain?...

Après un silence: Insisterai-je! Vous m'avez promis quatre histoires.

— Vous voyez combien tout cela est futile. Le reste l'est davantage.

— Qu'importe: *Si peu d'Anc m'était conté*. Je trouve vos petits récits très intéressants. Il me semble qu'ils me révèlent une France intime, tout autre que la France des journaux de modes et de la littérature d'exportation.

— Oui, dit-il: *Gallia ignota*; la France inconnue, la vraie, celle qui fait vivre et pardonner l'autre. Je continue donc.

#### “MARIE”

Je n'aurais pas gardé le souvenir de “Marie” plus que celui de mille autres passantes, si sa grave image ne se trouvait encadrée, pour ainsi dire, dans les circonstances de ce que j'appelle — à l'imitation de notre maître le Comte de Mun — ma vocation sociale. Et précisément pour vous raconter cette menue aventure, il me faudrait nécessairement entrer dans les détails de biographie personnelle qui l'ont mis en valeur; je crains de vous fatiguer.

— Non, non, ne craignez pas, m'écriai-je trop heureux de l'aubaine.

— “Marie” quittait chaque matin après huit heures l'aristocratique rue de Verneuil et se rendait à l'Abbaye-aux-Bois, suivie à distance respectueuse d'une minuscule gouvernante chargée de sa serviette d'étudiante. Je la croisais ordinairement devant l'Ecole des Ponts-et-Chaussées. C'était une enfant de grande race, élancée, robuste sous des apparences frêle; elle portait sur un visage régulier et diaphane cet air de noble lassitude qui distingue les filles de sa caste tant que l'existence toute de parade où les astreint leur monde ne les a pas moralement annihilées. Je l'avais nommée Marie pour sa ressemblance avec une Vierge de l'Ecole Bourguigonne que je voyais souvent au Louvre, bien française, mystique et douloureuse, désenchantée et douce et accueillante.

Me voyait-elle, cette patricienne? Dans l'habituel regard dont elle marquait notre rencontre, je crus deviner, un certain jour d'automne que nous nous retrouvâmes au retour des vacances, comme un reflet de joie paisible.

L'exposition est brève; le dénouement tient en un mot; mais c'est ici que pour l'amener, je dois introduire une parenthèse disproportionnée.

.... Je résume ce qu'alors je me fis expliquer en détail, curieux de m'initier à cette existence de chrétien vouée aux œuvres:

Son père, notaire en province, avait voulu qu'il lui succédât et continuât ce qu'il appelait la dynastie. Par esprit de discipline, et bien que ses aspirations le portassent aux œuvres, mon ami s'était rangé aux desseins de son père, lorsqu'au moment de lui céder sa charge, ce dernier était mort, suivant de près sa digne épouse. Un cousin qui portait le même nom que mon ami, et qui venait de terminer son stage, s'était, à point, retrouvé pour conserver à l'étude le nom qui l'honorait depuis un siècle et demi.

Cette substitution, qui libérait l'héritier, ne s'était

opérée que moyennant un acte où paraissait toute sa grandeur d'âme et qui mérite à lui seul d'être conté:

L'oncle de mon ami, frère aîné de son père, avait commis ce que leur rigide auteur appela une *mésalliance*; au lieu de se marier “en bourgeoisie” il avait épousé une fille de tout point accomplie, mais qui gagnait sa vie comme institutrice. Il dû renoncer à devenir titulaire de l'étude, s'éloigner de sa famille. L'on n'avait plus rien su de lui, sinon qu'il était mort peu d'années après, laissant à sa veuve, pour tout douaire, un orphelin.

C'est ce cousin, qu'à vingt ans de distance, mon ami retrouva. Sa mère avait héroïquement travaillé pour l'élever dignement; par un secret instinct, elle l'avait poussé vers le notariat, bien qu'il n'eût aucun espoir d'acquérir jamais une charge; ainsi providentiellement son fils se trouvait-il préparé à devenir titulaire de cette étude qui normalement lui fût échue, sans la *mésalliance* de son père; elle-même entra en maîtresse dans cette maison qui lui avait fermé ses portes au jour de son mariage. Elle était d'ailleurs, m'assura mon ami, parfaitement digne de ce singulier retour des choses.

Mais pour être ainsi l'instrument de la Providence, lui-même avait renoncé à retirer du prix de l'étude plus que les intérêts sous forme de rente viagère; il s'était par là voué à la médiocrité.

....— Mais, concluait-il, je n'y ai rien perdu, faisant des heureux et conquérant ma liberté.

Or, continua-t-il, j'en étais arrivé au moment de réaliser mon projet; mon confesseur avait donné, non sans de longues oppositions, son *placet* à ma détermination de célibat et de pauvreté relative; j'étais à Paris pour une journée encore et venais de faire mes adieux au bon Père Tournade, notre aumônier. Dans la cour de l'Abbaye-aux-Bois, une affluence extraordinaire d'équipages et de visiteurs m'incite à entrer moi-même dans la chapelle pompeuse et bondée. On célébrait une cérémonie de vêtue. La postulante était à genoux dans le sanctuaire, voilée de blanc; on la devinait grande et distinguée; d'ailleurs la qualité de l'assistance révélait assez de quel monde elle était. Je restai là, m'enivrant de la splendeur de ce sacrifice, m'encourageant aussi dans ma résolution de servir le même maître avec tout mon amour.

A un certain moment de la cérémonie, avant de pénétrer dans le cloître, la postulante se retourna pour donner un dernier salut à l'avenir qu'elle méprisait, à sa famille, au monde. Je la reconnus: c'était Marie.

Je retins une exclamation; un silence divin descendit sur nous. Encore aujourd'hui toute parole me semble indigente auprès de la plénitude d'émotion qui déborda de mon âme à ce dénouement inattendu, si simple et édifiant.

Ce fut mon ami qui le premier parla comme s'il eût voulu se soustraire au charme de m'avoir ému.

#### IV. — CHARLOTTE

Mon quatrième récit ne vous plaira plus maintenant. Il n'est qu'une mince réplique de l'histoire de Suzanne, et l'involontaire brisement d'une joie d'enfant.

Dans la rue large et toute droite, je revois, venant à ma rencontre, les deux écolières qui jasant et rient. L'une est riche et condescendante; l'autre, pauvre et flattée d'être l'objet d'une prévenance que lui a sans doute valu quelque gros succès de classe. Tout en elle vibre de la joie du triomphe et du bonheur si rare d'être écoutée et admirée; les yeux brillants, la bouche souriante, et la parole alerte, elle marche allègre, enivrée. Que cette

heure rachète de déboires intimes! Comme son rayonnement dore les jours mesquins qui l'encadrent! Les deux vers du Fabuliste me reviennent à la mémoire:

*Elle allait d'un pas relevé  
Et faisait sonner ses sonnettes....*

Elle n'a pas de sonnette, mais ses pieds semblent avoir des ailes; ils frétilent et dansent, effleurent à peine l'asphalte!

Hélas! ces petits pieds aigiles sont lamentablement chaussés de bottines hors d'usage, écaillées et rougies.

*Lakmé! Ton doux regard se voile,  
Ton sourire s'est attristé;  
Comme on voit pâlir une étoile,  
Une ombre assombrit ta "fierté".*

Oui, tout son bonheur, toute sa joie, tout l'éclat radieux de son front couronné, tout l'épanouissement triomphal de la pauvre fleur longtemps privée de lumière, tout s'envole, tout se flétrit, dans l'instant que l'attention du passant, attirée par leur manège vainqueur, se se porte sur les petits pieds chaussés de misère.

J'ai souvent prié pour cette enfant, à qui j'ai donné le nom d'une Charlotte connue et qui lui ressemblait. Geneviève, Suzanne, Marie, je suis sûr de les revoir; nous sommes de même famille; nous nous réunirons dans la maison paternelle après l'exil plus ou moins long. Mais Charlotte? Elle sortait d'un lycée de filles, l'unique fois où je la rencontrai. Était-elle chrétienne? L'est-elle demeurée? J'ai demandé à mon Dieu que mon souvenir lui soit une sauvegarde et que ma prière lui obtienne, pour la joie vaine que je lui ai ravie, la plénitude et lumineuse joie où se complèteront toutes destinées.

*Lazare Garcin.*

## L'UNIQUE REGRET

Celui qui n'a pas été tenté  
que sait-il? (Eccli., 34, 9.).

La Douleur est la norme à qui mon existence  
Par votre main, Seigneur, fut soumise au berceau:  
Elle a signé mon front, comme d'un noble sceau,  
De sa triple vertu: bonté, paix et constance.

Son œuvre impitoyable a terrassé ma chair,  
M'enseignant le mépris que ce limon réclame;  
Ses coups ont profané l'arche sacrée où l'âme  
Entoure de respect son rêve le plus cher.

J'ai vu passer la mort sur une amitié sainte;  
Des ingrats m'imputer à brigue un tendre accueil;  
La calomnie hostile a dépeuplé mon seuil;  
De la honte, à longs traits, j'ai savouré l'absinthe.

Comme s'il n'était rien de faiblir sous ma croix,  
Je fus des maux d'autrui le confident facile,  
Et ma compassion devint le libre asile,  
Où tous abandonnaient leurs propres désarrois.

J'ai répandu le baume et j'ai lié les plaies,  
Je n'ai pas épargné mes larmes, — ni mon sang! —  
Mon cœur a défailli, de se voir impuissant  
A soulager un peu les peines les plus vraies.

Mais, Dieu bon, maintenant que je vous suis offert,  
En victime sur qui votre courroux s'apaise,  
Loin qu'à mon souvenir tant de souffrances pèse,  
Je n'ai point de regret que d'avoir mal souffert!

*H. Marienlob.*

## Lettres de France

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en mettant sous leurs yeux quelques extraits de lettres intéressantes reçues de France.

Voici ce que nous écrit un des Prédicateurs de Carême de Notre Dame (un de ceux qui a laissé le plus profond souvenir d'éloquence évangélique).

.... "Et puis, comment notre cœur de français n'irait-il pas à nos amis Canadiens. Vous partagez si intimement nos épreuves et nos espérances. Tout de suite vous avez été avec nous. Vous avez pensé à notre pays et à nos blessés. Vos soldats sont avec les nôtres et nous conduisons nos malades dans vos hôpitaux. Assurément parmi les épouvantables misères, cette guerre aura eu ses beautés et ses consolations. Ce sera un de ses bienfaits que d'avoir une fois de plus réuni la vieille et la nouvelle France.

Que vous dire de tout ce qui se passe ici. Les nouvelles générales — vous les connaissez, et les détails dont chacun de nous est le témoin — ce serait infini à raconter. Je suis infirmier dans un train militaire. Nous menons une vie errante. Nous avons conduit des blessés dans toutes les directions. Nous avons eu jusqu'à la fin de l'automne, de vraies petites maisons roulantes — des wagons de marchandises transformés en home. On s'y donnait l'impression de chez soi avec un mobilier rudimentaire, des gravures, quelque confort qui plaisait aux blessés. Nous avons maintenant les wagons voyageurs aménagés. Nous transportons 42 blessés par wagon, 14 couchés sur des brancards et 28 assis. Ces wagons sont plus anonymes, moins intimes que les premiers, mais ils sont mieux chauffés et éclairés. J'aime cette vie d'infirmier dans un train militaire. Nous prenons les blessés au sortir du champ de bataille. Ils reçoivent de nous les premières sympathies; nous avons leurs premières confidences. Et tout le long de notre route, quel admirable accueil! C'est comme l'âme du pays que nous sentons battre partout.

Assurément, nous voyons bien des misères; en ce moment-ci, l'hiver froid et pluvieux, est dur dans les tranchées. Les maladies sont pires que les blessures. Mais combien de beautés mêlées à ces misères. Je suis étonné de ce que le cœur humain peut contenir de courage, d'oubli de soi, de dévouement. Nos blessés m'ont souvent édifié et si profondément ému. Ils sont sensibles aux riens que l'on fait pour eux: ils retrouvent des cœurs d'enfant. Certes, nous avons eu des heures bien inquiètes; nous nous bercions du rêve de la paix universelle. Mais la France, en un instant, s'est trouvée debout: on a organisé la défense sous le feu de l'ennemi qui attendait en armes à nos portes. Nous avons eu la généreuse amitié de la Belgique, de l'Angleterre, du Canada. Et maintenant nous regardons l'avenir avec sécurité.

Mais dites bien aux amis du Canada, de bien prier pour nous, car l'heure est dure, et le salut ne peut tenir que de Dieu qui tient tout en ses mains.

Nous sommes dans nos trains — des privilégiés — si c'est toutefois présentement un privilège de moins souffrir que les autres. Nous sommes perpétuellement sur le qui vive, à toutes les minutes susceptibles de partir chercher des blessés ou des malades... Il y a déjà bien des vides dans notre chère et héroïque jeunesse française."

Voici maintenant quelques lignes d'un académicien, grand ami du Canada.

"La France a été transfigurée par l'épreuve. Le Paris

grave et silencieux d'aujourd'hui est plus réconfortant à voir que le caravanseraïl où la foule des oisifs et des corrompus venait de tout l'univers se donner en spectacle et en scandales à elle-même. L'armée a gardé le vieux courage et en a acquis un autre, le patient, le tenace, le muet, le modeste. Et surtout renaît avec une force et une simplicité surprenantes, le sentiment qui met en ordre chaque existence et les sociétés entières, la foi religieuse."

## La Noblesse Canadienne

### VI. — La Noblesse Canadienne.

#### *Accusations erronées portées contre elle.*

Les pages que le lecteur vient de parcourir font ressortir le rôle joué par les membres de la noblesse canadienne durant les premières années du nouveau régime. Les documents cités plus haut, les requêtes, les pétitions qu'ils adressèrent au roi dans plusieurs circonstances montrent que ces hommes, loin de se désintéresser des affaires publiques, firent tout en leur pouvoir pour défendre leurs intérêts, ceux de tous les Canadiens, conserver les libertés qui leur avaient été octroyées par les traités, et, tout cela, en dépit de la clique d'Anglais et de Juifs qui se trouvaient alors dans la colonie — trois cents tout au plus — qui voulaient se constituer les maîtres de plus de 60,000 hommes et les tenir dans le plus vil esclavage.

M. Sulte, à la suite de M. l'abbé Daniel, a prétendu que nos gentilshommes, dès 1760, se divisèrent en deux groupes distincts : celui de l'action et celui de l'abstention. C'est une erreur comme il est facile de le constater par ce qui a été dit plus haut. Nos gentilshommes, par la force des choses, à cause du fameux serment du *Test*, furent obligés de s'éloigner des fonctions publiques après 1763. M. Sulte serait bien en peine de nommer ceux d'entre eux qui, dans ces conditions, auraient accepté des charges par l'apostasie? Il n'y eut pas de défections parmi les membres de la noblesse canadienne.

Nous citons M. Sulte : "Le jour qui suivit la conquête, mis en présence d'une situation nouvelle, les Canadiens se retirèrent instinctivement sur leurs terres. Deux classes pouvaient servir d'intermédiaires entre le peuple et le pouvoir : les seigneurs et le clergé. La plupart des seigneurs qui n'étaient pas retournés en France, se voyant regardés comme suspects par les autorités n'eurent pas le courage d'adopter une ligne de conduite définie ; les uns s'effacèrent d'eux-mêmes ; d'autres allèrent aux Anglais pour se mettre à leurs ordres. Un tout petit nombre comprit son devoir, sans toutefois briller comme ils le pouvaient dans de pareilles circonstances. La froideur des Anglais était alors de la gêne plutôt que de l'éloignement. Il eut fallu prendre vis-à-vis d'eux une attitude résolue et se montrer nettement ami de la concorde et de l'Etat. Ami de la concorde en s'interposant entre les deux races ; ami de l'Etat en faisant sentir que, se reposant sur la foi des traités, le Canadien voulait participer, sous le nouveau régime, à l'administration de son propre pays et cette part de l'œuvre commune ne lui eut pas été refusée, si au lieu de se renfermer dans une dignité vide et sans raison, chaque seigneur se fût prêté à la tâche que son rang, sa naissance lui imposaient. Cette noblesse paraît avoir été médiocrement douée sous le rapport de l'énergie et du patriotisme : elle n'a pas été ca-

pable de conserver ses terres ; elle a laissé passer par-dessus elle et sur toute la ligne, les enfants du peuple. Ceux de ses membres qui n'ont pas suivi la pente, de la décadence, les exceptions, M. de Lotbinière par exemple, figurent au milieu des talents sortis de la foule, comme pour prouver la règle générale dont nous parlons. La noblesse, après la conquête, perdit les vertus et le nom qu'elle eût pu conserver. Nous ne dirons rien du goût du travail qu'elle n'avait jamais connu et qu'elle ne chercha même pas à acquérir. L'inexorable loi de la préservation personnelle ne s'imposa ni à sa paresse, ni à son honneur. Si, à cette époque, nous eussions eu quelques personnages de cette classe auprès des hommes justes et honnêtes qui se trouvaient à la tête des affaires, il est probable que l'on n'eut pas assisté plus tard au spectacle d'une coterie anglaise, infime, dirigeant tout à sa guise et se faisant seule écouter des ministres... (1)."

Voilà bien des accusations portées gratuitement contre nos gentilshommes canadiens. Il n'est pas permis de nos jours, grâce aux documents nouveaux qui ont été publiés en partie, de laisser s'éterniser des jugements aussi erronés sur ces hommes qui furent non seulement les vrais fondateurs de la Nouvelle-France, mais encore ses plus dévoués défenseurs.

M. l'abbé Daniel, écrivant la notice biographique de M. Charles-Louis Roch de St-Ours, disait qu'à son entrée dans la vie civile, deux partis se présentaient devant lui : "celui de l'abstention et celui de l'action. Comme le font aujourd'hui en France, quelques partisans de l'ancien régime, il pouvait se tenir à l'écart et rester étranger aux affaires. Mieux inspiré, il crut qu'il servirait davantage son pays en se ralliant au nouveau gouvernement : il s'y rallia franchement. Il n'eut pas à se repentir (2)."

Est-ce ce passage de M. l'abbé Daniel qui a inspiré à M. Sulte une partie des lignes reproduites plus haut? Peut-être. Dans tous les cas toutes flatteuses qu'elles soient pour M. Charles de Saint-Ours, elles ont le tort d'être en contradiction avec les pièces nombreuses qui nous ont été conservées de ces temps éloignés. Et nous devons ajouter qu'au temps où M. Charles de Saint-Ours entra dans la vie civile, le serment du *Test* ayant été rayé de nos lois, beaucoup de gentilshommes avaient déjà accepté des fonctions publiques. Bien avant M. Charles de Saint-Ours, M. Pierre-Roch, son père, choisi d'abord en 1765, pour représenter le peuple, dès le 17 août 1775, avait fait partie du Conseil législatif. M. Charles de St-Ours n'eut donc, à son entrée dans la vie civile, qu'à suivre l'exemple de son père et celui de plusieurs autres gentilshommes canadiens, ses devanciers.

L'histoire est là pour détruire cette légende des partis *d'action et d'abstention*. Résumons ce que nous avons écrit jusqu'ici. Que firent les nobles de 1760 à 1763? Tout en conservant leurs titres ils attendirent que le traité de Paris vint fixer le sort de la Nouvelle-France. Que pouvaient-ils faire autre chose? Il est tout naturel de supposer que les Anglais vainqueurs les tenaient en suspicion. Il ne pouvait en être autrement. Pendant ces trois années le pays fut soumis à un gouvernement militaire et la justice confiée aux capitaines des paroisses ; nous l'avons dit déjà.

A Montréal, MM. de Couagne, Hervieux, frères, Guy, Gamelin, Mézières, Rhéaume, Le Comte-Dupré, Fonblanche, Bondy, Louis Prud'homme furent choisis par le gouverneur Gage lui-même.

(1) Histoire des Canadiens-français, Vol. VIIe, p. 90.

(2) Histoire des grandes familles françaises, p. 219.

A la fin de son administration, Gage fit connaître à ces messieurs, dans les termes les plus flatteurs, combien il était satisfait de leurs services.

Sur la rive sud du Saint-Laurent, à Montmagny, M. André Alliés remplit les mêmes fonctions de juge.

Pendant ce temps-là, les nobles ne perdaient pas leur temps. Que de ruines amoncelées sur la terre canadienne ! Les manoirs pour la plupart, dans le bas du fleuve surtout, avaient été détruits, les moulins banaux, quelques églises, beaucoup de maisons des censitaires rasées. Tout était à relever ; la besogne ne manquait pas. Les travaux des champs, négligés depuis tant d'années, furent repris afin d'éviter une nouvelle famine.

Telle fut la situation générale des Canadiens et des nobles durant les trois années qui suivirent la prise de la Nouvelle-France. Murray choisit encore parmi eux des juges et des jurés.

Mais, hélas ! les fanatiques qui résidaient à Québec jalouaient les nouveaux sujets du roi d'Angleterre. Ils convoitaient surtout les biens des vaincus. La *Cour des Plaidoyers communs*, instituée par Murray, la nomination des juges et jurés canadiens les exaspérèrent. Il fallut établir un système de proscription. Le serment du *Test* vint enlever aux nobles l'espérance d'aspirer aux charges publiques. C'est pourquoi ils sacrifièrent ces honneurs et ces dignités plutôt que de trahir leur Dieu. Pourtant Carleton nous apprend que bon nombre d'entre eux auraient eu besoin de ces emplois pour soutenir leur rang. N'était-ce pas là une raison suffisante pour nos gentilshommes, comme pour les autres du reste, de vivre à l'écart et de s'éloigner des vainqueurs ?

Les gouverneurs Murray et Carleton nous ont laissé des lettres qui, tout en témoignant de leurs bonnes intentions à l'égard des nobles canadiens, prouvent que nous sommes dans la vérité.

Les Anglais de Québec — trois cents tout au plus, — avaient juré la perte des Canadiens. Ils voulaient ni plus ni moins s'accaparer les fonctions publiques pour arriver à leur but ignoble. C'est un peu ce qui se passe de nos jours dans la Province sœur, où nos compatriotes, qui sont en minorité, malgré tous les appels faits à la Constitution, au bon sens, à la raison, ont à lutter contre le fanatisme des orangistes, pour conserver leur langue. A Québec, la minorité, en 1763, voulait avoir raison de la majorité.

*On a reproché aux gentilshommes de n'avoir pas brillé comme ils auraient pu le faire.*

Cette accusation comme la précédente est insoutenable. Les nobles n'ont jamais possédé la richesse. En 1762, Murray affirmait qu'ils étaient pauvres, excepté, ajoutait-il, ceux qui ont exercé des commandements aux postes éloignés où ils ont ordinairement réalisé une fortune dans l'espace de trois ou quatre ans. La croix de Saint-Louis suffisait à peu près à mettre le comble à leur bonheur."

Qui supporta en grande partie les pertes des dernières

guerres ? Les nobles. Que de fois le roi ne les mit-il pas à contribution ! Toujours ils étaient prêts à faire des sacrifices généreux pour l'honneur du nom français et le salut de la Patrie. Au signal des gouverneurs ils laissaient leurs foyers, leurs familles, pour se mettre sous les ordres des généraux français ; pendant ce temps-là leurs femmes et leurs enfants, avec mille peines, soutenaient les familles de leurs censitaires, lesquelles, privées de leurs chefs se mouraient de misère et de faim.

Comment soutenir un nom, une dignité quand un pays est bouleversé, tout en ruines, et que le deuil est entré dans tous les foyers, les privant de leurs chefs et de leurs soutiens ?

Qui dira l'étendue des pertes encourues par les nobles et par toutes nos familles quand ils virent une partie de leurs biens s'engouffrer dans les banqueroutes de maisons de commerce de France ? Peut-on s'étonner après cela qu'un grand nombre n'aient pu jamais se relever.

*On a reproché à nos gentilshommes d'avoir perdu leurs terres.* Il est bon de se rappeler que si, à l'origine, les concessions seigneuriales étaient d'une certaine étendue, la *Coutume de Paris*, implantée au pays avec la féodalité, devait nécessairement amener la décadence de la noblesse canadienne.

La plupart des familles seigneuriales étaient riches en enfants. A chaque génération le fils aîné — de par la *Coutume de Paris* — héritait de la moitié du domaine principal ; les puînés se partageaient l'autre moitié. Il résulte de là, qu'après trois ou quatre générations, ces coseigneurs possédaient des domaines singulièrement amoindris. Carleton dans sa lettre à Shelburne, du 20 janvier 1768, se rendait compte de la situation de la noblesse canadienne, quand il conseillait d'élever au rang de conseillers trois ou quatre Canadiens... et d'organiser quelques compagnies canadiennes d'infanterie commandées par des officiers judicieusement choisis avec la concession de trois ou quatre emplois sans importance dans l'administration civile.... "On réussirait au moins à diviser les Canadiens, et, dans le cas d'une guerre avec la France, nous en aurions un certain nombre pour nous qui stimuleraient le zèle des troupes nationales du roi. En outre, les gentilshommes auraient raison d'espérer que leurs enfants, sans avoir reçu leur éducation en France, et sans faire partie du service français, n'en pourraient pas moins supporter leurs familles en servant le roi, leur maître, et en exerçant des charges qui les empêcheraient de descendre au niveau du bas peuple par suite des divisions et des subdivisions des terres à chaque génération (1)."

A la cession les seigneurs retiraient bien peu de revenus de leurs domaines morcelés et encore en partie incultes. La seigneurie de la Rivière du Sud, dont nous avons écrit l'histoire, était divisée en vingt parts, celle de l'Islet Saint-Jean n'avait déjà plus de domaine principal. La seigneurie de Saint-Ours, encore à la famille de ce nom, était divisée en quatre ou cinq parts, qui devaient retomber plus tard aux mains d'un seul. Le fief Cournoyer avait tout autant de coseigneurs.

Que rapportaient ces domaines ? Peu de revenus comparativement à leur étendue. C'est qu'ils étaient loin d'être défrichés. Trente ans après la cession, en 1790, la seigneurie de Saint-Ours donnait 1,325 livres de revenus annuels, soit \$265.00 ; et 300 minots de blé. Il y avait alors peu de différence entre les revenus de la seigneurie de Saint-Ours et ceux de l'Assomption qui appartenait à

## VOYAGES D'HIVER

DANS LE SUD.

VISITEZ LA TERRE DU SOLEIL ET DE LA SANTE.

Bermudes, Floride, Cuba, les Carolines, la Georgie, Nouvelle Orléans, Californie, Atlantic City, Washington, Old Point Comfort, etc.

Pour autres informations particulières, livrets descriptifs, taux, listes d'hôtels, prix, etc., s'adresser à

HONE & RIVET, Agence Générale de voyages,

9, Boulevard Saint-Laurent, Montréal.

31, rue Buade, Québec. — — — — 48, rue Adelaïde, Toronto.

(1) *Archives Canadiennes, Histoire Constitutionnelle*, p. 181.

la même famille. Le fief Cournoyer, en 1810, rapportait 1,456 livres, soit : \$291.00.

On peut se faire une idée assez juste des revenus de nos seigneurs canadiens au temps de la conquête quand on sait que la seigneurie de la Rivière du Sud et son augmentation le fief Lespinay, qui appartenaient aux seigneurs Couillard, rapportaient en 1736, 568 minots de blé et 142 chapons; on sait que ces domaines étaient les plus peuplés de toute la Nouvelle-France, si l'on excepte la seigneurie de Lauzon et les villes.

A la veille de la conquête, après la division de ces seigneuries, les coseigneurs vendirent leurs parts pour la somme moyenne de 500 livres : \$100.00. Ces domaines avaient une étendue de onze arpents chacun sur quatre lieues de profondeur. Et pourquoi cela? Uniquement parce que les coseigneurs n'en tiraient que peu ou point de revenus vu les malheurs qui s'accumulaient sur la Nouvelle-France.

Et ceci explique comment il se fait que nos familles nobles, déjà ruinées à la conquête par les guerres, s'effacèrent peu à peu, et descendirent au même niveau que leurs propres censitaires devenus souvent plus riches que les seigneurs.

Pas n'est besoin de rappeler ici les efforts des fanatiques anglais et juifs de Québec qui s'étudièrent à vouloir faire disparaître toutes les marques de distinction! Les titres portaient ombrage aux parvenus de jour. Les *de* les le disent les *Annales des Ursulines* tout ce qui pouvait indiquer un grand nom disparut.

Et cette croisade de nivellement des classes de la société canadienne devait réussir d'autant mieux que les fils de nos gentilshommes, à peu d'exception près, toujours occupés à guerroyer depuis 1740, n'avaient reçu qu'une instruction rudimentaire. Ils se virent en butte aux attaques de gens sans foi ni loi, et presque sans défense, quand, sous le régime français, ils pouvaient compter au moins sur les lois qui les protégeaient.

Dans les documents du temps on ne reconnaît plus les noms des grandes familles canadiennes. On voulut tout vulgariser. Il n'y eut pas jusqu'au titre d'*écuyer*, porté sous le régime français par les nobles seulement, qui ne revenait pas aux ennemis de la noblesse. Cette marque de distinction fut donnée aux officiers publics d'abord, puis vers 1800, tous les Canadiens l'acolaient à leurs noms.

Parlerons-nous des efforts tentés peu après la cession pour faire abolir le régime seigneurial, dépouiller les nobles de leurs droits, de leurs privilèges et de leurs faibles revenus? Ces tentatives eurent pour résultat d'en déterminer plusieurs à vendre leurs domaines à des prix ridicules.

En 1854, enfin, le Parlement canadien abolit ce régime regardé par le peuple comme un reste de la tyrannie féodale. Quant à l'accusation de paresse et de négligence, les documents nouveaux mis au jour depuis peu, les histoires de nos paroisses et de nos seigneuries, la réfutent d'une manière éloquente. *A. Couillard Després, Ptre.*

(La fin au prochain numéro.)

## NOTRE COURRIER

**Le Bien-être de la Jeunesse.** — La question du travail des enfants dans les manufactures est traitée dans le rapport annuel de M. Louis Guyon, Inspecteur en chef, rapport qui fut présenté à la session actuelle de la Législature de Québec. En faisant allusion à l'emploi d'en-

fants dans la verrerie de Montréal, l'Inspecteur en chef dit que des plaintes à ce sujet ont fait redoubler la surveillance de la part de son bureau. Il ajoute : "un certain nombre d'enfants traduits devant la Cour Juvénile, comme vagabonds, ont prétendu avoir été employés la nuit de même que le jour sans le certificat nécessaire. Une enquête prouva qu'il y avait peu d'exactitude dans les affirmations des délinquants, qui cherchaient à se faire remarquer. La véritable version serait que la plupart de ces enfants, sous prétexte de se rendre à la manufacture, n'y allaient que pour passer la nuit après la fermeture des salles de vues-animées".

M. Guyon demande l'autorisation de faire subir un examen médical aux enfants avant de leur permettre l'entrée aux usines.

Le dernier rapport du Département de l'Hygiène démontre une amélioration dans l'état de santé des enfants des écoles. Au cours de 1914, les maladies contagieuses ont beaucoup diminué, par suite de l'étroite surveillance médicale.

Le Comité exécutif du "Girl's Industrial School" (protestante) à Saint-Lambert se réunit en assemblée annuelle le 14 du courant. Le rapport met en relief le fait que la majorité des jeunes filles admises dans cet établissement, sont mentalement débiles, qu'elles peuvent acquérir, moyennant une patiente éducation, une certaine habileté, mais que livrées à elles-mêmes, elles ne seront jamais capables de gagner leur vie, ni de faire face à l'existence.

L'Institution n'ayant légalement, aucun droit de retenir ces sujets après la limite d'âge, la direction ressent beaucoup d'inquiétude en songeant à leur avenir. Le rapport se termine par un pressant appel au Gouvernement Provincial, afin qu'il daigne apporter son concours à la solution de ce problème urgent et difficile.

**La Cour Juvénile.** — Le rapport annuel de la Cour Juvénile donne une idée du travail qui se fait dans l'intérêt des jeunes délinquants de Montréal. Pendant l'année 1914, ses officiers se sont occupés de 2,500 causés. La cour a reçu 1,069 plaintes contre 945 garçons et 124 filles. L'âge moyen des accusés était de 14 ans. 93 garçons et 35 filles ont été placés dans les différentes écoles de réforme. Cette année, 81 enfants ont été laissés en liberté sous probation, 34 ont été placés chez des parents adoptifs. On constate malheureusement qu'en 1914 il y a eu une augmentation de 51% sur le nombre de filles condamnées en 1913.

**Conférences populaires.** — Pendant l'année 1914 le département de l'Hygiène a fait donner 137 conférences dans les différentes paroisses sur la question du lait, le soin à donner aux jeunes enfants, l'hygiène, etc. L'assistance est montée à 41,645 personnes ou à une moyenne de 137 personnes par séance. C'est à la paroisse Saint-Edouard que revient l'honneur d'avoir fourni le plus nombreux auditoire à ces conférences : 10,000 personnes ont assisté à 9 séances.

**Bureau des Statistiques.** — Le premier rapport annuel du Bureau des Statistiques de la Province de Québec, a paru récemment. La loi établissant un tel bureau, sanctionnée le 21 décembre 1912 (3 Geo. V, c. 16), est ainsi conçue : "Attendu qu'il est dans l'intérêt public d'établir un bureau de statistiques provinciales pour recueillir, condenser, mettre en tableaux et publier toutes statistiques et renseignements sur l'agriculture, le commerce, l'industrie, l'éducation, la colonisation et autres matières concernant la province et ses habitants."

Des tableaux détaillés annuels et rétrospectifs facilitent l'étude des questions considérées.

La section G., cinquième partie, intitulée *Manufactures* offre un réel intérêt pour tous ceux qui s'occupent des questions ouvrières et économiques. Elle contient des détails étendus sur les différentes industries de la Province, le montant des capitaux engagés, le nombre des employés avec les salaires et gages payés. D'après l'un de ces tableaux on peut calculer le nombre de femmes et enfants employés dans les établissements industriels de la Province de Québec.

	en 1900	en 1910
Nombre de femmes employées à salaires	547	1,424
“ de femmes âgées de plus de 16 ans employées à gages	21,613	25,266
“ d'enfants âgés de moins de 16 ans employés à gages	4,712	5,656
“ de femmes et enfants travaillant hors des établissements		1,227

Total. . . . . 26,872 33,573

Pendant la période de 1900 à 1910, le nombre des femmes employées à gages, âgées de plus de 16 ans, s'est abaissé de 22.4% du total à 17.7%, tandis que le nombre des hommes âgés de plus de 16 ans a augmenté 72.8 à 78.3%, et celui des enfants de moins de 16 ans de 4 à 4.8%. D'un autre côté le nombre de femmes employées à salaire en 1900 était de 9.7% du total et en 1910 il était de 11.4%.

**Professions libérales.** — Allusion a été faite, dans ces colonnes, au mois de juillet dernier, à la première femme étudiante en Droit ayant obtenu son diplôme de bachelière en droit à l'Université McGill.

En se présentant devant le conseil général du barreau de la Province de Québec, il ne fut pas permis à Mrs. Langstaff de tenter de passer ces examens, la raison alléguée étant que la loi du barreau ne permettait pas l'admission des femmes dans la profession.

Un jugement négatif fut rendu le 12 février dans ce cas, porté devant les tribunaux.

Un mouvement s'est fait sentir en faveur d'une discussion plus sérieuse de la question et une réunion convoquée par le "Local Council of Women" eut lieu le 26 février, où l'on discuta: "s'il était licite ou non pour les femmes au Canada d'exercer les professions libérales." Les résolutions suivantes y furent adoptées à l'unanimité: "1. L'assemblée approuve les desseins de Mrs. Langstaff. 2. Les maisons d'éducation devraient adopter les mesures nécessaires pour permettre aux femmes de prendre part aux professions libérales. 3. Une demande serait faite à la Législature Provinciale pour l'engager à favoriser l'entrée des femmes dans les professions libérales."

L'empressement avec lequel de nombreux et distingués orateurs se rendirent à l'invitation du Conseil Local, et les chaleureux applaudissements d'une nombreuse assistance font présager que la Législature de la Province de Québec viendra à la suite des autres pays qui, depuis déjà plusieurs années admettent les femmes aux professions libérales."

A la 22<sup>me</sup> réunion annuelle du "Local Council of Women" de Toronto, une discussion a eu lieu, qui se rapporte directement à cette question. En parlant des remèdes nécessaires à l'organisation du Tribunal pour les Femmes (Woman's Court) qui existe à Toronto, il a été décidé que le Conseil Local donnerait son appui à la nomination d'une femme médecin, qui ferait l'interro-

gatoire des accusées. De pareilles circonstances font ressortir l'utilité de la présence de la femme dans les différentes professions libérales.

## UNE BELLE LETTRE

La secrétaire générale ayant adressé, au nom de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste, de sincères félicitations au nouveau président de l'Association Nationale Saint-Jean-Baptiste, a reçu la belle lettre que voici:

Montréal, 16 mars 1915.

"Madame W. Huguenin,

"Sec. de la Fédération Nationale St-Jean-Baptiste,  
"Montréal.

"Chère Madame Huguenin,

"J'accuse réception de votre sympathique lettre du 9 courant, m'exprimant les bons sentiments de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste à mon égard, à l'occasion de mon élection à la charge de Président général de notre société nationale.

"Je vous prie d'être mon interprète auprès de vos compagnes de la Fédération Nationale pour leur dire que j'y suis très sensible, et pour exprimer l'espoir que, dans les années qui vont suivre, les deux sociétés-sœurs uniront leurs efforts pour travailler ensemble aux œuvres nationales.

"Je crois en effet que l'effort de la Fédération Nationale peut être du plus grand secours à la société Saint-Jean-Baptiste dans la réalisation de son idéal qui est de "rendre le peuple meilleur", qu'à son tour, la Société Saint-Jean-Baptiste peut seconder puissamment les œuvres féminines qui ont déjà tant accompli pour le bien de notre race.

"Dans l'espoir de ses relations cordiales et d'une heureuse coopération, je vous prie d'agréer, chère Madame, pour votre Fédération et pour vous-même, l'expression de mes meilleurs sentiments.

"Victor Morin, "Président Général."

Ces magnifiques paroles de M. le Secrétaire général font présager entre les deux associations nationales, masculines et féminines, une entente et une union qui assurent à leur commune action, une force plus vive et un prestige plus complet, dont la race bénéficiera hautement.

La Directrice.

## A LIRE

**Pages actuelles.** — (Blond et Gay, 7, Place Saint-Sulpice, Paris). Nous donnions dans notre dernier numéro des appréciations sur quelques-uns des volumes à 12 sous de la série "Pages actuelles". En voici la suite.

**La Neutralité de la Belgique.** — Sous ce titre, *La Neutralité de la Belgique*, M. Henri Welschinger, de l'Institut, publie la Conférence faite par lui à Bordeaux, le 10 novembre 1914, sur l'initiative du *Journal des Débats*, en y ajoutant des notes et pièces complémentaires importantes, et une bibliographie, de manière à donner au lecteur tous les renseignements que comporte ce grave sujet qui a été la cause de la guerre actuelle.

**Rectitude et Perversion du Sens National**, par Camille Jullian, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.

M. Camille Jullian recherche ici "ce qu'est une nation, ce qu'elle doit être, ce qu'elle ne doit pas être". Pour montrer ce qu'elle doit être, il choisit la nation la mieux connue de nous, la France. Pour montrer ce qu'elle ne doit pas être, il prend, par la force des choses, celle qui aujourd'hui s'attaque à la France: l'Allemagne. Chez l'une il décrit avec tout le sang-froid et la sagacité de l'historien une étrange hypertrophie du sens national, chez l'autre l'épanouissement normal de l'idée de patrie. Cette analyse, d'une impeccable rigueur scientifique est en même temps toute pénétrée d'éloquence et d'émotion. Nous ne connaissons guère, à l'heure présente, parmi les études de circonstance, de lecture à la fois plus instructive et plus captivante.

**L'Héroïque Serbie**, par H. Lorin, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux.

Sous les auspices du *Journal des Débats*, M. H. Lorin donnait naguère à Bordeaux, devant les personnalités les mieux qualifiées pour

**HENRY BIRKS & SON, Limited**  
**Philips Square**

Fabrication, réparation d'articles d'églises  
Insignes de société, Croix, etc.

Une spécialité de dorure et placage.

Commandes respectueusement sollicitées.

**Lamontagne Limitée**

Bloc Balmoral, N-Dame Ouest,

**HARNAIS, VALISES,**  
**SACS DE VOYAGE,**  
**SELLES, Etc.**

Venez voir nos échantillons  
et demandez nos prix.



Exigez cette marque sur  
vos harnais, sacs de voyage.

**MAYRAND, LORANGER, ECREMENT**  
et **MELANCON, Notaires,**  
Edifice de la Banque Nationale,  
99 St-Jacques, Montréal.

**ROUGIER FRERES**

Cie Incorporée.

**IMPORTATION de**  
**PRODUITS FRANÇAIS**

63 Notre-Dame Est, Montréal.  
32 Boulevard de la Bastille, Paris

La Cie de **CHARBON SCRANTON**  
Lacoste & Cie, Gérants, 78a St-Denis.  
Nous garantissons seulement le Charbon  
Scranton que nous vendons.

**POULIN & CIE,**

VOLAILLES, GIBIERS, ŒUFS.

39, Marché Bonsecours. — Tél. M. 7107

**T. C. LEMAIRE,**

ASSURANCE CONTRE LE FEU

Bâtisses, Stocks, Mobilier, Automobiles.

48, Adam, Maisonneuve. — Tél. Lasalle 229.

**Banque Provinciale**  
**DU CANADA**

Nombre de Déposants, plus de 48,700.  
Bureau-Chef à Montréal et 69 succursales  
dans les Provinces de Québec, Ontario et  
Nouveau-Brunswick. La seule Banque, en  
Canada, ayant un Bureau de Contrôle  
pour son département d'épargne.

M. H. LAPORTE, Président de la Banque,  
Sir Alex. LACOSTE, Président du Bureau  
de Contrôle, de l'Épargne,  
M. Tancrede BIENVENU, Vice-Président,  
et Gérant général.

**SUCCURSALES à MONTREAL:**

- Rue Ste-Catherine, angle St-Hubert.
- " " " " " Dorion.
- " " " " " à Maisonneuve.
- " Notre-Dame, angle Richmond.
- " " " " " Vinet (Ste-Cunégonde)
- " Beaubien " Huntly.
- " Ontario " Panet.
- " Rachel " St-Hubert.
- " Roy " Egl. St-Ls de France.
- " Daniel " Boyer (St-Arsène).

Tél. Bell, Est 6400.

**J.-B. BAILLARGEON,**  
(EXPRESS)

La plus grande organisation de transport  
329, rue Ontario, Est. — — Montréal.

**LIBRAIRIE NOTRE-DAME**

Mesdemoiselles MIGNAULT, Prop.

Papeterie, Impressions.

35, rue Notre-Dame Ouest. — — — Tél. Main 7767.

apprécier ses jugements, une conférence sur la Serbie, dont le succès fut des plus retentissants. Cette conférence, revue et très augmentée, paraît dans l'intéressante collection des *Pages actuelles*. C'est là pour tous une très agréable occasion de lier connaissance avec l'histoire, assez mal connue de nous, avouons-le, de notre alliée. Cette histoire nous est racontée avec une sobre éloquence, de même qu'est définie, avec une remarquable précision, la mission européenne du peuple serbe. Grâce à M. Lorin, nous connaissons mieux désormais les raisons profondes de notre solidarité, d'abord surprenante, avec une nation dont la bravoure loyale mérite nos plus actives sympathies.

**Patriotisme et Endurance.** Lettre pastorale de S. Em. le Cardinal Mercier, archevêque de Malines, aux fidèles de son diocèse. Noël 1914.

Il y aurait quelque impertinence à louer la magnifique lettre pastorale qui valut à l'éminent archevêque de Malines l'honneur des repréailles allemandes. Il s'agit là en effet non point d'une œuvre d'auteur, mais d'un acte de courage. On peut bien dire pourtant que cette lettre est la page la plus superbe, le cri de l'âme le plus émouvant, la plus ineffaçable revendication que cette guerre ait inspirée. C'est dire que nous applaudissons à l'idée qu'ont eue les éditeurs des *Pages actuelles* de l'insérer dans leur collection. Élégalement présentée, dans un format commode, elle pourra ainsi figurer dans toutes les bibliothèques et y être conservée comme l'un des plus précieux souvenirs de l'année 1914, si bien nommée par M. Etienne Lamy "l'Année sublime" et qui l'est non seulement par la vaillance des armées, mais par une grandeur d'âme dont les exemples sans doute abondent, mais qui a trouvé dans ce document sa plus noble expression.

**CHRONIQUE DES ŒUVRES**

**Comité de la Croix Rouge.** — Le comité de la "Croix Rouge" continue son action dévouée, et les résultats obtenus, par le concours de tous les dévouements est vraiment magnifique. Plusieurs communautés se sont unies aux femmes du monde, dans un travail actif et persévérant, et nous sommes heureuses de citer, d'une façon toute particulière, l'admirable collaboration des Révérendes Sœurs du Bon Pasteur qui, depuis le commencement de la guerre, se sont mises à la tâche, et n'ont pas cessé depuis lors de travailler pour l'œuvre des blessés. Les dames du Sacré-Cœur, les dames de Sainte-Anne (Lachine), les Sœurs de l'Espérance, de l'Immaculée-Conception, les couvents de Villa-Maria, des Sœurs Grises, etc., nous ont aussi apporté une aide généreuse. Nous remercions, de tout notre cœur reconnaissant, ces dévouées religieuses, ainsi que les amies dévouées, femmes et jeunes filles du monde qui se dépensent, avec tant de véritable charité, pour l'œuvre des blessés.

A partir du 20 avril, le comité central de la Croix Rouge sera transporté à la "Patrie", où la générosité de MM. Tarte nous offre une large hospitalité. Ce déménagement est nécessité par la fermeture de l'Ecole Ménagère provinciale, où depuis la fondation de notre comité, nous avons trouvé un asile si aimable et si généreux. Avant de quitter l'Ecole, où le comité de la Croix Rouge a été traité avec une amabilité et une générosité au-dessus de tous les éloges, il convient d'adresser un hommage de profonde gratitude à la Présidente des Ecoles Ménagères, Madame Béique pour son dévouement envers notre

œuvre, ainsi qu'à la Directrice de l'Ecole, Mademoiselle Anctil, notre secrétaire, qui nous a rendus si agréable notre séjour au numéro 14, rue Church. Nos remerciements les plus sincères aussi à la Secrétaire de l'Ecole, Mademoiselle Boyer, et à ses compagnes aimables et sympathiques, Mesdemoiselles Becchat, Brault et Dagenais qui, avec une gracieuse attention se sont ingénies à nous rendre agréable et facile, notre travail journalier. Notre séparation d'avec ces amies de toutes les heures n'ira pas sans de vifs regrets, et nous emporterons de l'Ecole Ménagère un souvenir attendri et reconnaissant.

Le 12 avril prochain, le comité de la "Croix Rouge" donnera une grande partie de cartes, au Ritz Carlton, sous le patronage d'honneur de Madame Leblanc. Cette fête de charité aura lieu, dans l'après-midi, de deux heures et demi à six heures. Pour tous détails, billets, etc., s'adresser à la trésorière du comité, Madame Désaulniers, 897, rue Saint-Denis, téléphone: Saint-Louis, 1432.

Les personnes désireuses de s'associer à l'œuvre humanitaire de la "Croix Rouge", peuvent se procurer du travail, de dix heures à cinq heures, à l'Ecole Ménagère, 14, rue Church, jusqu'au 20 avril, et à partir de cette date, à la "Patrie".

Des comités de campagne sont en voie de formation, afin de continuer le travail pendant la belle saison, et les personnes qui pourraient prendre l'initiative d'un cercle de couture, pendant le temps de la villégiature sont priées d'envoyer leurs noms et adresse à la présidente du comité, Madame Huguenin, 710, rue Saint-Hubert, téléphone: Est, 2059.

**L'HETACOMBE**

On nous communique gracieusement ces statistiques officielles qui viennent d'être lues à la Chambre française. Elles donnent le chiffre minimum connu des morts et blessés depuis le commencement de la guerre jusqu'au 15 décembre 1914.

	Prisonniers	Tués	Blessés	Hors de combat
Franco Belges	120,000	218,000	560,000	898,000
Anglais	3,000	22,000	50,000	75,000
Russes	75,000	470,000	630,000	1,175,000
Allemands	200,000	740,000	1,123,000	2,068,000
Autrichiens	329,000	600,000	800,000	1,729,000

**RECAPITULATION**

	Prisonniers	Tués	Blessés	Hors de combat
Alliés.	198,000	710,000	1,240,000	2,148,000
Ennemis	529,000	1,340,000	1,923,000	3,791,000

Mères de famille, ouvrières, commis, jeune fille  
**DEPOSEZ VOS ECONOMIES A**  
**La Banque d'Épargne de la Cité**  
**et du district de Montréal**

Fondée en 1846

**DIRECTEURS:**

J.-ALD. OUMET, Président, Hon. R. MACKAY,  
 Vice-Président, R. BOLTON, G.-N. MONCEL,  
 ROBERT ARCHER, Hon. R. DANDURAND, Hon.  
 C.-J. DOHERTY, Sir LOMER GOUIN, Dr DONALD  
 HINGSTON, F.-W. MOLSON.

**Bureau-Chef et 14 Succursales à Montréal.**

La seule Banque incorporée en vertu de  
 l'Acte des Banques d'Épargnes faisant af-  
 faires dans la Cité de Montréal. Sa charte  
 (différente de celle de toutes les autres ban-  
 ques) donne toute la protection possible à  
 ses déposants.

Elle a pour but spécial de recevoir des  
 épargnes, quelques petites qu'elles soient,  
 des veuves, orphelins, commis, apprentis et  
 des classes ouvrières, industrielles et agri-  
 coles, et d'en faire un Placement sûr.

**A. P. L'ESPERANCE**, gérant

Demandez une de nos petites Banques à  
 Domicile, ceci vous facilitera l'Épargne.

Faites vos achats à nos magasins et épar-  
 gnez de l'argent.

**Dupuis Frères**

"Le Magasin du Peuple".

RUE STE-CATHERINE, COIN ST-ANDRÉ.

**Pour votre santé et  
 celle de vos enfants**

Servez-vous des produits de la  
 maison

**J.-J. JOUBERT,**  
 LIMITEE

Ils sont de qualité  
 SUPERIEURE.

**LAIT GLARIFIE ET  
 PASTEURISE,  
 CREME, BEURRE,  
 OEUFs,  
 CREME A LA GLACE**

**J.-J. Joubert,**  
 LIMITEE  
 975 Rue ST-ANDRE

**LEROUX, DAIGNAULT & BRAULT,**  
 Limitée.

Marchands et Manufacturiers  
 De meubles, tapis, prélatris, rideaux, dra-  
 peries, poêles, etc.

SPÉCIALITÉ:

Ameublements et fournitures pour églises,  
 couvents, écoles, etc.

637-639 STE-CATHERINE EST.

Téléphone Est 7330-7331.

**LUNETTES et VERRES**  
**AJUSTEMENT PARFAIT**  
**Rod. CARRIERE, Henri SENECAL,**

Opticiens et Optométristes.

205-207, Sainte-Catherine, Est.

Entre Ste-Elisabeth et Sanguinet.



Les méthodes modernes  
 pour l'examen des yeux  
 veulent dire une connais-  
 sance précise des défauts  
 qui affectent la vue et la  
 correction obtenue par  
 l'emploi des verres correc-  
 teurs donnant satisfaction. Salons privés pour  
 l'ajustement des yeux artificiels aussi pour la  
 correction des yeux par les verres appropriés.

**CONSULTATIONS.**—A l'Hôtel-Dieu, de  
 9.30 à 11 heures, par R. Carrière, excepté les  
 mercredi et samedi. Aux Salons d'Optique,  
 de 9 a.m., à 8 p.m., par Rod. Carrière, de  
 1 p.m., à 5 p.m. — Téléphone Bell Est. 2257.

**ALBUM VENNAT**

Contenant superbes desseins d'ouvra-  
 ges de broderie, dentelles, pyrogra-  
 vures, peintures, broderies religieu-  
 ses, etc., pour la modique somme de  
 25 sous.

**RAOUL VENNAT,**

642, St-Denis. — Tél. Bell Est 3065

**Desparois, Garneau & Cie**

CHAPEAUX, CASQUES et FOURRURES  
 EN GROS

Cette maison invite les Dames de  
 la Fédération Nationale et les lectri-  
 ces de "La Bonne Parole" à visiter  
 leur salle d'échantillons. Un prix  
 spécial leur sera fait pour toutes four-  
 rures qu'elles désireront acheter ou  
 ordonner durant la Saison d'été.

420, rue St-Paul, angle St-Pierre.

Téléphone Main 1666.

**Le magasin pour la confection  
 par excellence.**

Toujours un étalage des plus hautes nou-  
 veautés, comprenant  
 MANTEAUX, COSTUMES, ROBES DE TOILETTES,  
 BLOUSES, etc, d'une élégance et d'un chic  
 incontestables.

Les Dames sont invitées à visiter  
 cette installation où elles trouveront à satis-  
 faire leurs goûts les plus distingués.

**P. Lafrance & cie,**

LIMITEE.

en face de l'Université Laval

**182 ST-DENIS, Montréal.**



**DERY**

FOURNIT A PLUS DE

**40,000**

**CANADIENS**

**LES GRAINES DE SEMENCES**

Les mieux adaptées à notre climats.

**Gratis sur demande**, le catalogue fran-  
 çais le plus complet du pays. GRAINES,  
 PLANTES, OUTILS DE JARDINAGE de  
 toutes sortes, etc.

**Hector L. Dery**

**21 NOTRE-DAME EST, MONTREAL**

Téléphone Main 3036

**DUCHESNAU, DUCHESNAU, Ci<sup>e</sup>**

LIMITEE.

51, rue Saint-Paul Est.

NÉGOCIANTS EN GROS,

Marchandises, Fantaisie et Jouets.  
 Centre de distribution des jouets faits  
 au Canada.

TEL. MAIN 8157.

**J.-A.-D. GODBOUT**

PHARMACIEN

Coin Craig et Bonsecours, Main 3379

" Craig et Côte de la Place d'Armes, Main 1853

" Ste-Catherine et Darling, Lasalle 1667.

Tél. Bell Est 1235

Tél. March. 563

Tél. Privé du Gérant: Est 513

**La Société Coopérative  
 de Frais Funéraires**

242, Ste-Catherine Est

**W.-A. WAYLAND, Sec. Gérant**

TAUX D'ABONNEMENT

De naissance à 5 ans \$1.00 par année,

Police acquittée après 25 ans.

De 5 ans à 30 ans \$0.75 par année,

Police acquittée après 25 ans.

De 30 ans à 45 ans \$1.00 par année,

Police acquittée après 20 ans.

De 45 ans à 55 ans \$1.50 par année,

Police acquittée après 15 ans.

De 55 ans à 65 ans \$2.50 par année,

Police acquittée après 10 ans.

Les personnes âgées de 65 ans ou plus  
 peuvent être acceptées comme abonnées en  
 payant les années en arrière.

Pour les prix ci-dessus mentionnés, la  
 Société s'engage : 1° à faire l'ensevelisse-  
 ment; 2° à fournir la robe pour l'ensevelis-  
 sement; 3° à fournir une belle décoration de  
 la chambre mortuaire; 4° un cercueil fini en  
 bois de rose ou couvert en drap; 5° un cor-  
 billard à deux chevaux pour conduire le  
 corps, de la maison à l'église, et de l'église  
 au cimetière de la ville; 6° une voiture dou-  
 ble; 7° à faire chanter une grand'messe tous  
 les ans, dans le courant du mois de novem-  
 bre, pour les abonnés défunts, dans toutes  
 les paroisses de la ville de Montréal.

N. B. — Les bénéfices ci-haut représentent  
 la valeur de cinquante dollars.